

GÉNÉRATIONS FUTURES

Rapport d'activités 2024



Introduction	3
Dénoncer les effets néfastes des pesticides	4
Focus général sur l'environnement et la santé	4
Géophyto : la carte des achats de pesticides	4
Pollution des milieux par les pesticides et effet sur la biodiversité	5
Les pesticides dans l'air	5
Les pesticides dans l'eau	7
Les pesticides dans l'alimentation	9
La défense des victimes des pesticides	10
Les procédures juridiques.....	10
Déméter	10
Coutance - Carottes de Créances.....	11
La critique des textes réglementaires.....	11
Les textes nationaux.....	11
Les chartes dites de bon voisinage	11
Les politiques publiques internationales, européennes et nationales	14
Union européenne	14
Directive cadre sur l'eau	15
Loi sur la restauration de la nature.....	15
Règlement SUR (pesticides).....	16
Statistiques pesticides : SAIO et registres.....	16
Carences des évaluations	17
France.....	19
Ecophyto	19
Comité national biodiversité	21
La loi Ferme France, Duplomb et les pressions du lobby.....	21
Le débunkage des fausses informations.....	23
La loi Drone	23
La future Loi d'Orientation Agricole (LOA)	24
Des substances dans le viseur	25
Captane	25
Prolongation d'approbation	26
Produits interdits.....	27
Tébuconazole	27
Métabolites de pesticides	27
Prosulfocarbe	28

Néonicotinoïdes	28
Glyphosate	29
Chlordécone	30
Les pesticides PFAS et le TFA.....	30
Adjuvants et autres molécules non déclarées	34
Veille scientifique	34
Les alternatives aux pesticides	35
Défendre la bio et l’agriculture paysanne	35
La PAC.....	35
La SNANC.....	35
Affichage environnemental	36
Dénoncer les fausses alternatives et pointer les impacts.....	36
Nouveaux OGM	36
HVE.....	37
Les mouvements militants	37
La Semaine pour les alternatives aux pesticides	37
Les marches, tribunes et rassemblements unitaires	38
Focus sur les autres polluants chimiques	40
Suivi de la réglementation et des politiques publiques.....	40
Au niveau européen	40
Reach.....	41
Autres réglementations.....	41
Au niveau national	41
Des substances dans le viseur	42
Perturbateurs endocriniens.....	42
Bisphénols	43
PFAS	43
Surveillance et détection de la pollution par les PFAS dans les milieux.....	43
Présence des PFAS dans l’alimentation	46
Plaidoyer, travail législatif et réglementaire.....	47
Rassemblements, formations et projection	51
Actions juridiques.....	51
Critiques des politiques publiques.....	52
Retardateurs de flammes	53
Santé environnementale	53
Tribunes et actions collectives sur des sujets transversaux	54

Traité de libre-échange	54
Elections 2024	54
Européennes	54
Législatives anticipées	55
Le bilan de l'activité interne à Générations Futures	57
Adhérents — donateurs	57
Nos outils multimédias.....	57
Lettre d'information papier	57
Newsletter web de GF	58
Réseaux sociaux	58
Facebook	58
Insta.....	59
X-Twitter.....	61
LinkedIn.....	62
Nos relais locaux.....	62
Chiffres clés en 2024	62
Relayer les temps forts nationaux	0
Conclusion.....	0

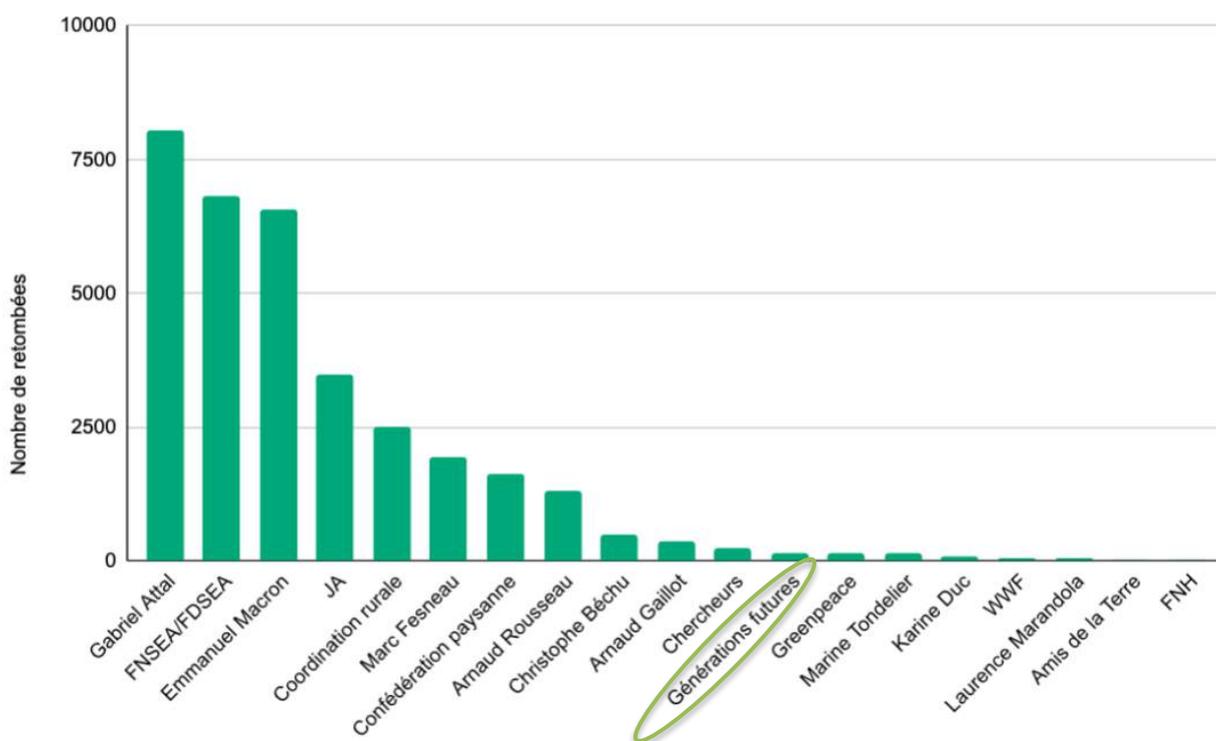
INTRODUCTION

En 2024, Générations Futures a intensifié ses efforts pour dénoncer les effets néfastes des pesticides et autres polluants chimiques sur la santé et la biodiversité. **Ce rapport d'activités de l'année met en avant plusieurs enquêtes et publications marquantes qui ont joué un rôle clé dans cette lutte.**

L'un des rapports majeurs est celui publié en octobre sur les **métabolites de pesticides**, révélant que 71 % des molécules identifiées ne sont pas surveillées dans les eaux souterraines et potables en France. En février, l'association a également dévoilé **un rapport montrant que 73 % des fruits et 45 % des légumes non biologiques contiennent des résidus de pesticides**. De plus, un rapport sur **les pesticides dans l'air** a alerté sur l'exposition dangereuse des riverains, même à une distance de 70 mètres des zones de pulvérisation.

L'association a par ailleurs poursuivi ses actions en dénonçant des **substances particulièrement préoccupantes** comme les **PFAS** tout en promouvant des alternatives agricoles plus respectueuses de l'environnement et de la santé publique. **Ces rapports et actions ont renforcé l'influence de Générations Futures** dans les débats sur les politiques publiques et la protection de l'environnement.

Illustration de cette forte présence de Générations Futures, lors de la crise agricole du début d'année, l'association la plus citée dans les médias d'alors est... notre association devant toutes les associations de défense de l'environnement.



Traitement médiatique de la crise agricole : analyse de janvier à avril 2024 (TV, radio, presse écrite)
Source "Expertises Climat"

DENONCER LES EFFETS NEFASTES DES PESTICIDES

Focus général sur l'environnement et la santé

Géophyto : la carte des achats de pesticides

Cela fait des années que Générations Futures souhaite rendre facilement accessible l'information sur où et quels pesticides sont achetés en France. Début décembre c'était chose faite. Générations Futures a diffusé **une [carte interactive innovante](#)**, détaillant les achats de pesticides à l'échelle départementale. Cet outil inédit, basé sur les données officielles de la BNVD, permet d'identifier où et quelles substances pesticides ont été achetées, offrant ainsi une estimation des lieux d'utilisation. Accessible dès décembre 2024, une version complète enrichie de nouvelles fonctionnalités sera disponible en janvier 2025.

Objectif :

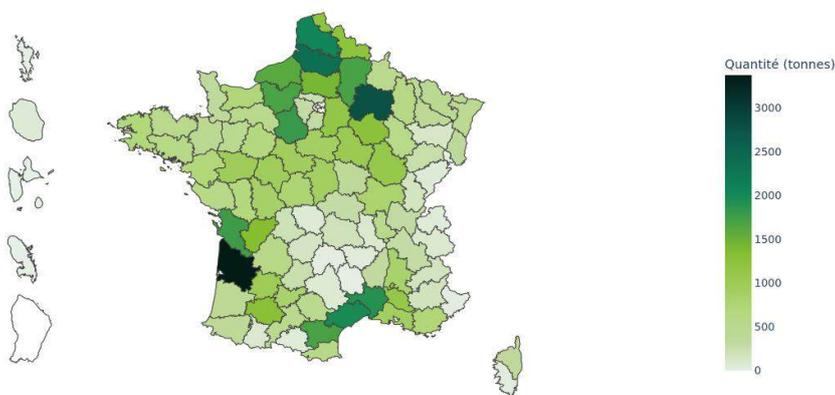
- Rendre accessibles ces informations essentielles pour les riverains, chercheurs, journalistes et associations.
- Identifier les substances pesticides par catégorie (herbicides, insecticides, etc.), leur dangerosité (CMR, perturbateurs endocriniens, toxiques pour les pollinisateurs et milieux aquatiques), leur autorisation en agriculture biologique, et leur impact sur les nappes phréatiques ou les substances PFAS.

Fonctionnalités à venir :

- Recherche affinée par année, substance ou catégorie de danger la plus étendue possible.
- Visualisation des courbes de tendances sur 5 ans.
- Classement des substances les plus achetées par zone géographique.
- Descendre à l'échelle du code postal, voire de la commune.

Total des Substances achetées par département en 2022
(Total acheté en France : 66354.5 tonnes)

 **générations**
FUTURES



Pollution des milieux par les pesticides et effet sur la biodiversité

Nous sommes toujours très attentifs aux conséquences des polluants chimiques sur la biodiversité. Nous ne manquons pas d'ailleurs de [relayer des études scientifiques](#) importantes qui viennent attester de l'urgence d'agir pour la préserver (exemple avec cette étude publiée dans Pest Science en 2023 qui révèle une réduction spectaculaire de 95,1% de la biomasse totale en seulement 24 ans).

Plus spécifiquement, le 17 juin Générations Futures a [pris part à une consultation relative à un arrêté concernant les zones humides](#) « fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau, y compris en ce qui concerne les modalités de vidange ». Générations Futures, alerté par la LPO, demandait l'abandon de cet arrêté pour plusieurs raisons :

- **Dégradation alarmante des zones humides en France** : Près de la moitié des zones humides françaises sont déjà disparues ou dégradées.
- **Pression de l'agriculture productiviste** : La simplification des démarches pour des projets de plans d'eau, bien que petits (moins d'un hectare), menace ces zones critiques.
- **Conséquences écologiques graves** : Perte d'habitats fragiles et rupture des continuités écologiques, affectant la biodiversité.
- **Complexification juridique** : Allègement des contraintes environnementales au détriment de la protection.
- **Absence d'étude d'impact** : Le projet d'arrêté n'est accompagné d'aucune étude d'impact justifiant cette régression.

Malheureusement, le 17 juillet 2024, l'arrêté du ministre de l'Écologie affaiblissant la protection des zones humides était publié, modifiant celui du 9 juin 2021 qui interdisait la création de plans d'eau dans ces zones. Désormais, la construction de retenues artificielles est permise si la surface impactée est inférieure à un hectare. **Cette décision est incompréhensible, surtout après une consultation publique qui a recueilli 4126 avis, dont plus de 85% s'y opposaient.** De nombreux organismes, comme Générations Futures, et des citoyens ont exprimé leurs préoccupations concernant l'importance des zones humides pour la biodiversité et le cycle de l'eau. Malgré ces arguments, le ministère a cédé aux pressions du lobby agricole, ignoré les études scientifiques démontrant le rôle crucial des zones humides, souvent financées par des fonds publics.

De même, des membres de Générations Futures interviennent régulièrement dans le cadre de conférences pour exposer les effets néfastes des pesticides sur la biodiversité. [Un exemple récent : notre relais du Gard-rhodanien qui est intervenu sur le sujet "Pesticides, Biodiversité, Pollinisateurs"](#) dans le cadre d'une conférence organisée par le CIVAM.

Les pesticides dans l'air

Le 16 janvier 2024, Générations Futures a publié un [rapport sur l'exposition des riverains aux pesticides dans l'air](#). Basé sur des analyses d'air en zone agricole, ce rapport démontre que même à une distance de 70 mètres des zones de pulvérisation, les concentrations de pesticides restent préoccupantes. Les résultats soulignent l'insuffisance des mesures actuelles de protection et appellent à une révision des distances minimales de sécurité pour les épandages. Ce rapport a renforcé l'appel à des politiques plus strictes pour protéger les riverains des expositions nocives aux pesticides.

Le Monde

Pesticides : les distances de sécurité autour des zones traitées jugées largement insuffisantes pour protéger les riverains

LA CROIX

Exposition aux pesticides: pour Générations futures, les zones tampons sont insuffisantes



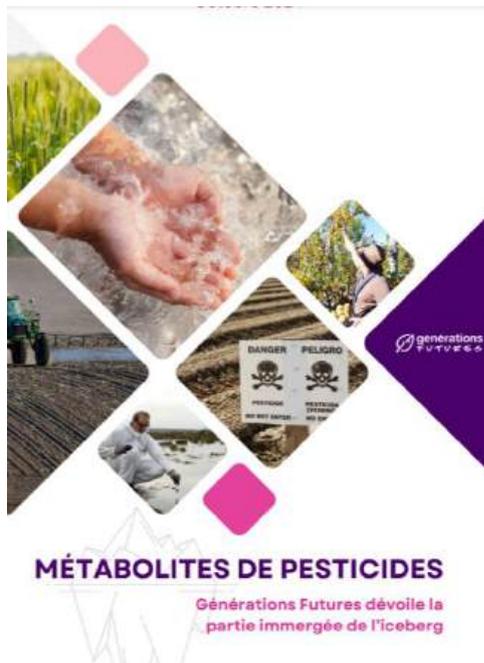
Outre la presse, notre travail a fait l'objet de reprise par nos partenaires européens.



Ces analyses ont été possibles grâce à l'appui de plusieurs de nos relais locaux qui ont assuré les prélèvements. Elles ont notamment donné lieu localement à des présentations aux citoyens comme dans le Nord, à Hazebrouck par notre relais le Dr Judith Louyot (voir photos ci-dessous).



Les pesticides dans l'eau



Le 15 octobre 2024, nous avons **publié un rapport majeur, fruit d'un travail minutieux et documenté qui révèle que 71 % des métabolites de pesticides**, produits de dégradation des substances actives, **ne sont pas surveillés dans les eaux potables ou souterraines en France**. Sur 88 pesticides étudiés, 39 produisent 79 métabolites à risque, dont 56 ne sont pas contrôlés, sous-estimant ainsi la pollution de l'eau. Ce rapport a fait **l'objet de très nombreuses retombées presse** visibles dans notre [revue de presse](#). Il a aussi donné lieu dans la foulée à **une question orale** au Gouvernement le 16 octobre de la part du **député** écologiste Jean-Claude Raux et **d'une question écrite** de la **sénatrice** écologiste Anne Souyris. A la suite de cette publication nous avons envoyé de nombreux courriers dont des courriers d'avocats car nous n'avons pas l'intention de laisser ce travail sans réponse (ARS, ANSES, ministère de la Santé, de l'Écologie, de l'Agriculture, administration centrale, IGAS, BRGM etc.).

Nos demandes principales :

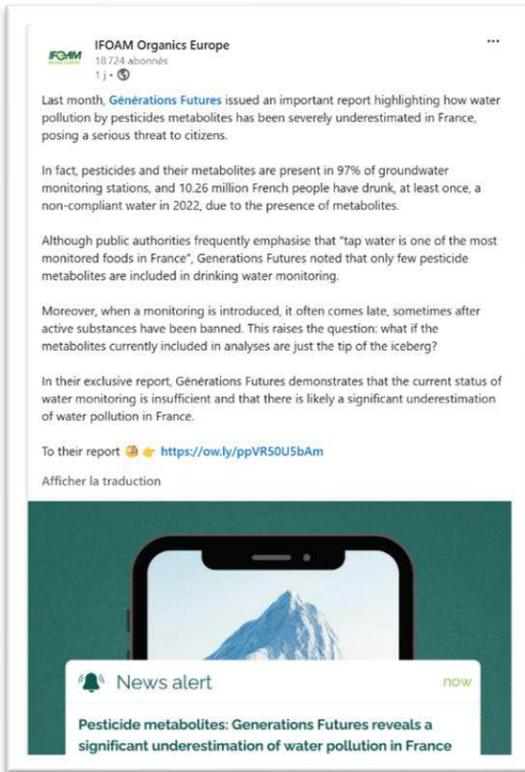
- améliorer drastiquement la surveillance des métabolites dans l'eau, en sélectionnant mieux les substances à suivre et en obligeant les industriels à fournir tous les étalons analytiques nécessaires.
- Afin de préserver la ressource, l'usage des pesticides dans les aires d'alimentation de captages doit être interdit rapidement.
- Soutenir financièrement les agriculteurs dans leur conversion vers des systèmes moins dépendants des pesticides.

Le Monde
Eau potable : des dizaines de métabolites de pesticides échappent à toute surveillance

inter france
Journal 08h00 du mardi 15 octobre 2024
Mardi 15 octobre 2024

MEDIAPART
Les dérivés de pesticides passent sous les radars des autorités sanitaires

Ce travail a été également repris et diffusé par des acteurs clés sur nos sujets comme par exemple l'IFOAM qui est l'organisation internationale de l'Agriculture biologique ou encore de 60 millions de consommateurs.



Des élus comme l’eurodéputé Benoît Biteau ou encore les députés Charles Fournier ou Jean-Claude Raux se sont appuyés sur notre travail, ce dernier notamment pour **poser une question orale au gouvernement**. Pour information, nous avons collaboré avec Jean-Claude au sujet de sa PPL sur les aires d’alimentation de captage (PPL non encore inscrite en 2024 à l’agenda parlementaire), **ce dernier nous a d’ailleurs auditionné à ce propos le 13 septembre et notre travail est cité dans l’exposé des motifs de sa PPL**.



Ce rapport, qui a fait grand bruit (comme en atteste quelques extraits presse visibles ci-dessus), a peut-être eu comme conséquence la publication – enfin – mi-novembre du rapport très attendu rédigé par les inspections générales (santé, agriculture et environnement) **constatant “l’échec global de la préservation de la qualité des ressources en eau pour ce qui concerne les pesticides” et proposant des mesures préventives urgentes et contraignantes**. Le constat fait par les inspections générales a confirmé le bien fondé des alertes de Générations Futures sur la question des métabolites. De nombreuses recommandations émises dans ce rapport rejoignant nos revendications. **Nous avons réalisé et publié une analyse de ce nouveau rapport des inspections générale**.

Nous avons profité de la sortie de notre rapport "Iceberg" pour réaliser [une Foire Aux Questions dédiée à ce sujet complexe](#). Toutes les questions que peuvent se poser les internautes y trouvent des réponses (quelques exemples : [Qu'est-ce qu'un métabolite ?](#), [Pourquoi les métabolites sont problématiques ?](#), [A quelle fréquence sont recherchés les pesticides et les métabolites dans l'eau ?](#) ou encore [Faut-il continuer à boire de l'eau du robinet ?](#)).



Fin décembre, nous avons également [communiqué sur les nouvelles données officielles relatives à la contamination de l'eau potable par les pesticides et leurs métabolites](#). Rapport officiel sorti en catimini la veille de Noël et largement passé sous les radars malgré son grand intérêt.

En effet, ces nouvelles données montrent qu'environ 16,97 millions de personnes, soit 25,3 % de la population desservie, ont été exposées à de l'eau non conforme aux limites de qualité vis-à-vis des pesticides au moins une fois dans l'année. Ces données marquent une augmentation préoccupante par rapport aux années précédentes. À titre de comparaison, en 2022, 15,4 % de la population (10.3 millions de personnes) avait été alimentée par une eau non conforme.

Les pesticides dans l'alimentation



En février, Générations Futures a publié **son nouvel état des lieux sur les résidus de pesticides dans les fruits et légumes non biologiques vendus en France**, basée sur des données de 2017 à 2021.

Les résultats montrent que 73.1% des fruits et 45.8% des légumes contiennent au moins un résidu de pesticide. Les cerises, pamplemousses et nectarines/pêches figurent parmi les fruits les plus contaminés. Chez les légumes, les céleris raves, melons et endives sont les plus touchés. [Le rapport complet est disponible sur notre site](#). Ce travail indispensable a fait l'objet de nombreuses retombées presse.

Le Monde

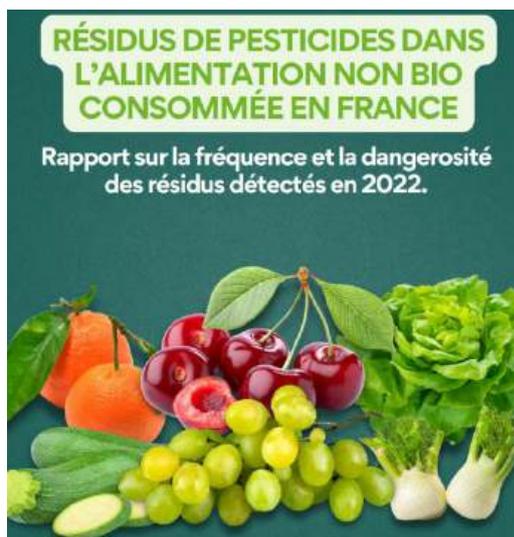
Des traces de pesticides dans plus de 70 % des fruits et quasiment la moitié des légumes non bio

Doctissimo

Des pesticides retrouvés dans la majorité des fruits et près de la moitié des légumes non bio

Capital

Vos fruits et légumes risquent-ils d'être davantage traités avec des pesticides ?



En décembre, nous avons publié cette fois [un rapport sur les données officielles de 2022](#) (les plus récentes disponibles) en intégrant **des informations notamment sur la dangerosité des résidus détectés (CMR et perturbateurs endocriniens)**.

Bien que publié alors que Mayotte venait de subir de plein fouet le cyclone Chido et que nous venions d'apprendre la libération de Paul Watson, ce rapport a eu de nombreuses retombées presse.



La défense des victimes des pesticides



Le 17 septembre 2024, nous avons publié **une version mise à jour et relue par nos avocats de notre brochure à destination des riverains des zones agricoles**. Cette brochure fait le point sur les effets sanitaires des pesticides pour les riverains des zones cultivées, sur les droits des riverains et les actions à envisager si ces droits ne sont pas respectés.

Le 26 août 2024 nous avons **communiqué sur le nouveau rapport d'activités et le bilan 2023 du Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides (FIVP)** qui montre une augmentation significative des indemnisations, avec 2,9 millions d'euros versés en 2023 (+37 %). Le fonds a traité 523 dossiers, dont 435 ont abouti à une indemnisation. L'année 2023 marque aussi l'élargissement de son champ d'intervention aux produits antiparasitaires vétérinaires.

Toutefois, des défis restent à relever, notamment la sensibilisation dans les régions éloignées et l'amélioration de l'accès pour les enfants exposés in utero.

Les procédures juridiques

Déméter

Après des années de procédure, [le Conseil d'Etat a rendu sa décision le 7 novembre 2024](#), et malheureusement elle ne nous a pas été favorable. Le **Conseil d'État** a en effet validé les missions de la

cellule de renseignement **Déméter** de la Gendarmerie nationale. Créée en 2019 en partenariat avec la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs, cette cellule vise à surveiller les « actions idéologiques » liées à l'animalisme, l'antispécisme et l'environnementalisme, y compris les actions non répréhensibles comme le dénigrement ou les critiques en ligne du modèle agricole dominant.

Cette décision contredit un jugement du tribunal administratif de Paris de 2022, qui avait jugé illégales certaines missions de Déméter. Les associations **L214, Pollinis et Générations Futures** ont dénoncé une dérive répressive menaçant les libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et d'information. Nous avons alerté sur l'intimidation croissante envers les lanceurs d'alerte et associations, aggravée par des procédures judiciaires stratégiques et des mesures financières restrictives. A la suite de cette décision nous avons interpellé l'État sur le rôle préoccupant joué par Déméter, qui dissuade les critiques du système agricole intensif au lieu de soutenir une transition écologique et éthique.

Coutance - Carottes de Créances

Le mardi 23 avril 2024, la Cour de cassation a mis fin à la longue affaire judiciaire opposant des associations environnementales (dont Générations Futures) à **des maraîchers utilisant illégalement en Normandie des pesticides interdits en France**. La commercialisation et l'usage du dichloropropène, interdit depuis 2011 par l'UE, ont conduit à la condamnation définitive des maraîchers impliqués. Malgré les dérogations d'utilisation jusqu'en 2017, **l'épandage massif de ce produit sur les carottes de Créances a entraîné des poursuites. La Cour de cassation a rejeté les pourvois, confirmant les peines prononcées** par la Cour d'appel de Caen, incluant de la prison avec sursis et des amendes élevées. **C'est une belle victoire de plus pour notre association !**

La critique des textes réglementaires

Les textes nationaux

En parallèle de ces actions nationales, nous avons suivi de près et avons été très actifs sur le dossier des **chartes départementales** d'engagement dite de bon voisinage.

Les chartes dites de bon voisinage

Suite à nos différents recours et victoires devant le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel, les utilisateurs de pesticides avaient, à compter du 25 janvier 2022, 6 mois pour proposer de nouveaux textes incluant :

- **Un élargissement des ZNT** aux lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière ;
- **Un renforcement des distances de sécurité** pour les produits suspectés d'être Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR2) ;
- des chartes qui doivent obligatoirement prévoir une **information préalable** des riverains et des personnes à proximité des parcelles ;
- des chartes révisées qui doivent être soumises à la **consultation du public par le préfet**, conformément aux dispositions de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement.

En septembre 2022, nous avons réalisé un travail minutieux **d'état des lieux**, pour savoir si les nouvelles chartes répondaient à ces exigences. Ce travail s'est intéressé au processus d'élaboration des chartes et à leur contenu.

Sur la forme : en septembre 2022, date de publication de cet état des lieux, alors que nous étions à plus de 6 mois de la promulgation de l'arrêté du 25 janvier 2022 - et donc que les délais étaient largement écoulés - nous avons constaté que **les chartes départementales publiées n'avaient pas toutes fait**

l'objet d'une consultation du public. En effet, sur 96 départements français, **seuls 74 chartes ont été concernés.**

En outre, nous avons constaté que, sur les chartes mises en consultation, **seules 49 ont fait l'objet d'une validation par le préfet. 26 départements n'ont diffusé aucune information sur ce dossier.**

Sur le fond : nous avons constaté que **les chartes validées n'étaient pas conformes aux nouvelles exigences du Conseil d'État.**

Sur la base de cet état des lieux, Générations Futures a **déposé des recours gracieux** en septembre 2022. Par la suite en décembre 2022, avec un collectif d'ONG, Générations Futures a déposé **43 recours contentieux** devant les tribunaux administratifs. **Générations Futures a coordonné tout le travail** sur ce dossier (réunion du collectif, échanges avec les avocats, éléments, etc.). Dans un nouveau dossier, nous avons mis en avant qu'un **grand nombre de ces chartes prévoient de réduire les distances de sécurité (déjà ridiculement faibles) si l'agriculteur estime que l'habitation est peu souvent occupée ou si des herbicides sont épandus sur cultures hautes**, avec des pulvérisateurs à rampes, ce qui est contraire aux textes réglementaires. **Quant aux mesures d'information préalable des résidents** - qui peuvent se limiter à une information générique sur le site Internet des chambres d'agriculture - **elles sont largement insuffisantes pour permettre aux personnes présentes de protéger efficacement leur domicile contre les pesticides.**

D'autres points sont également à l'étude et pourront faire l'objet de compléments dans certains recours non encore déposés tels que :

- L'organisation de procédure de consultation du public dans le cadre de l'adoption des chartes en lieu et place de la procédure de concertation du public prévue par la loi ;
- L'inégalité de protection des citoyens face à leur exposition à des substances dangereuses.

Ce travail colossal a fait l'objet de retombées presse (à voir dans notre [revue de presse](#) 2023) et d'échanges avec des représentants du gouvernement et des ministères (notamment de la Santé et de l'Environnement).

Nous avons eu **une première audience le jeudi 14 décembre 2023** devant le Tribunal administratif d'Orléans pour cinq procédures :

- Loir-et-Cher
- Indre-et-Loire
- Loiret
- Cher
- Eure et Loir

L'intervention de la chambre d'agriculture France et l'intervention de la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher ont été jugées recevables. **Les conclusions du rapporteur public nous étaient favorables** (annulation des arrêtés préfectoraux) : L'arrêté du 2 août 2022 est annulé : méconnaissance du III de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime et de l'article D. 253-46-1-5 de ce code, méconnaissance du II de l'article 14-2 de l'arrêté du 4 mai 2017 et méconnaissance de l'article D. 253-46-1-2 de ce code.



Et le 9 janvier 2024, Générations Futures, aux côtés d'autres ONG, a remporté une victoire juridique majeure en première instance avec l'annulation par le Tribunal administratif d'Orléans des arrêtés préfectoraux validant les chartes pesticides de bon voisinage dans cinq départements.

Le 29 novembre 2024, la Cour d'appel de Versailles a confirmé l'annulation de cinq chartes dites de **bon voisinage** dans la région **Centre-Val de Loire** (Loiret, Cher, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher).

Décision et impacts :

- La Cour d'appel a confirmé l'annulation des chartes, soulignant leur manque d'ambition et de mesures protectrices pour les riverains.
- Cette décision pourrait entraîner l'annulation des **43 autres chartes similaires**, attaquées pour les mêmes motifs.
- Nos ONG ont appelé le ministère de l'Agriculture à **réécrire l'ensemble des chartes départementales**, en tenant compte des exigences juridiques, notamment pour renforcer l'information et la protection des populations exposées.

Cette victoire reflète l'efficacité des actions légales entreprises par Générations Futures pour protéger la santé des populations riveraines.

REUSSIR
Nourrir votre performance

Chartes ZNT : annulation confirmée en appel de cinq chartes dans les Pays de la Loire

• contexte

FR L'annulation de plusieurs chartes de protection des riverains confirmée en appel

QUE CHOISIR

Cinq chartes dites de bon voisinage annulées par la Cour d'appel de Versailles !



Cette faiblesse des ZNT riverains inquiète aussi certains élus comme le député de l'Hérault qui a posé une question écrite à ce sujet au ministre de l'Agriculture ou la députée Manon Meunier (LFI) qui a fait la recommandation de ZNT de 200 mètres dans le rapport d'une mission d'info (reco n°36). Rapport publié le 24 janvier 2024 et pour nous avons été auditionnés.

L'une des grosses faiblesses aujourd'hui dans la protection des riverains tient au **manque d'information** de ces derniers. Nous avons cessé de réclamer un outil permettant à tous les citoyens de savoir où, quand et quels pesticides vont être épanchés. C'est pourquoi le 17 avril 2024, **Génération Futures a réagi à la mise en place de l'application Agricivis par certaines chambres d'agriculture**. Cette application, normalement conçue pour informer les citoyens sur les épandages de pesticides, représente un pas en avant en termes de transparence et d'information. **Cependant, Génération Futures a critiqué cette initiative comme étant insuffisante** pour assurer une véritable protection des populations exposées. L'organisation a souligné la nécessité de mesures plus strictes et contraignantes pour garantir la sécurité des riverains, au-delà de la simple information.

Les politiques publiques internationales, européennes et nationales

Il est indispensable, pour notre association, d'être impliquée et attentive aux évolutions des politiques publiques européennes et nationales sur le sujet des pesticides. Grâce à notre proximité avec les réseaux européens et nos nominations dans des groupes officiels, **nous pouvons participer et avoir accès à des informations clés**. Même si nos participations à différentes réunions sont très chronophages, l'accès à ces connaissances nous permet d'agir, d'inciter nos réseaux à en faire autant et ainsi de peser dans les débats.

Au-delà de la dimension européenne et nationale, nous n'hésitons pas à nous impliquer dans des actions collectives internationales.

Union européenne

Depuis 2019, **Génération Futures est mobilisée sur le dossier du pacte vert européen** (ou "green deal"), **un ensemble de stratégies déclinées en règlements clés, dont l'objectif est d'accélérer la transition écologique au sein de l'UE, dans tous les domaines**. Au sein de ce pacte vert, notre association a identifié 3 **réglementations indispensables** : le règlement sur la restauration de la nature, le règlement REACH sur les produits chimiques et le règlement SUR sur les pesticides (révision de l'actuelle directive sur l'utilisation des pesticides.). Depuis des mois, ce pacte vert est attaqué de toutes parts par les lobbies agro-industriels et les partis de droite et d'extrême droite qui ne supportent pas les réformes à caractère environnemental qui entravent, selon eux, l'économie (objectif de réduction des pesticides, exclusion de substances chimiques dangereuses, restauration de la biodiversité par des mesures de protection, augmentation des surfaces agricoles en bio etc.). Ainsi, pour contrer ces attaques, **notre association a décidé de défendre ce pacte et ses textes clés !**

La Commission européenne (CE) a reçu et publié le 4 septembre 2024 **le rapport final issu du « Strategic Dialogue on the Future of EU Agriculture » qui devrait alimenter sa feuille de route**. Le 7 septembre 2024, **nous avons publié un article pour décortiquer les éléments présentés dans ce rapport** qui appelle à une transition écologique de l'agriculture, soulignant les effets négatifs des pesticides et engrais chimiques. Le rapport recommande le biocontrôle, l'agroécologie et l'agriculture biologique (AB) comme alternatives durables. **Il met en avant l'objectif européen d'atteindre 25 % des terres agricoles en AB d'ici 2030 et insiste sur la réduction des intrants chimiques. Une réforme de la politique agricole commune est nécessaire pour soutenir cette transition**. Après un échec de la proposition de la Commission européenne de règlement sur les pesticides lors de son précédent mandat, **Génération Futures émet le souhait que ce rapport se traduise par des engagements concrets** et notamment le retour d'une initiative législative visant à réduire l'utilisation des pesticides ainsi qu'une révision en profondeur de la politique agricole commune (PAC) afin d'accompagner les agriculteurs dans cette transition.

Ce rapport est d'autant plus important que 15 jours plus tard la Médiatrice européenne [pressait la Commission de substituer en priorité les pesticides les plus dangereux](#) dont les fameux pesticides candidats à la substitution.

En novembre se tenaient les auditions des commissaires européens par le Parlement de l'UE. Ce fut l'occasion, pour nous ONG et organisations de la société civile, de **rappeler à Ursula von der Leyen mais aussi à l'ensemble des commissaires et députés européens, que nous avons des attentes fortes** en matière de protection de l'environnement, de la santé et de politiques de justice sociale ([c'est ce dont nous lui avons fait part au travers d'une déclaration commune disponible ici](#)).

Directive cadre sur l'eau

En 2024, Générations Futures a intensifié ses actions pour la **défense de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**, pierre angulaire de la politique européenne de protection des ressources en eau. L'association s'est mobilisée aux côtés d'autres ONG, notamment via une [lettre](#) adressée aux représentants permanents de l'Union européenne, pour exhorter les États membres à renforcer les normes de qualité des eaux et à s'engager davantage dans la lutte contre la pollution, notamment celle due aux pesticides et à leurs métabolites.



Nos ONG ont souligné l'importance cruciale d'une mise en œuvre ambitieuse de la DCE pour garantir une eau propre et préserver la biodiversité aquatique, particulièrement menacée par les polluants chimiques persistants. Cet engagement reflète sa volonté de faire pression sur les décideurs pour améliorer la réglementation et protéger efficacement les écosystèmes aquatiques en France et en Europe.

Loi sur la restauration de la nature

Le 17 juin 2024, les États-Membres ont adopté le règlement sur la restauration de la nature, malgré l'opposition de six pays (Italie, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Finlande et Suède). [Générations Futures a salué cette avancée](#), soulignant la difficulté de surmonter les résistances de la droite et de l'extrême droite. Le règlement, présenté par la **Commission européenne en juin 2022 et que nous suivons depuis cette date, a traversé un processus ardu** avant son adoption en première lecture en juillet 2023. **Un accord inter-institutionnel, bien que diminué, a été trouvé et approuvé par le Parlement européen en février 2024.** Le dernier obstacle était l'adoption à la majorité qualifiée par les ministres des États, rendu

difficile par le retrait de soutien de la Hongrie. Finalement, la ministre autrichienne de l'Environnement a voté en faveur du règlement, contre la position de son chancelier.

Les objectifs fixés incluent la restauration de 30 % des habitats naturels d'ici 2030, avec des augmentations progressives jusqu'en 2050, ainsi que des mesures spécifiques pour les écosystèmes forestiers, urbains et agricoles. Les États-membres doivent également améliorer la diversité des pollinisateurs et soumettre des plans nationaux détaillant les mesures pour atteindre ces objectifs. Le règlement doit encore être publié au Journal Officiel de l'UE, et **Génération Futures surveillera sa mise en œuvre.**

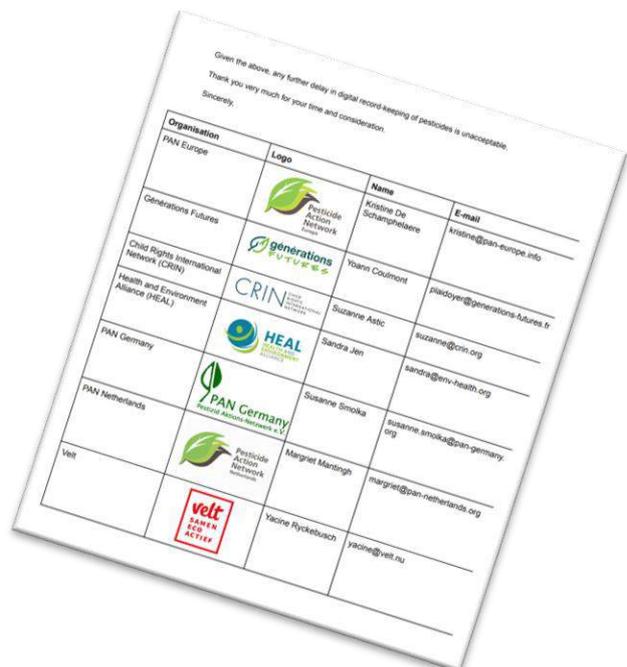
Règlement SUR (pesticides)

Les années 2022 et 2023 ont été marquées, au niveau européen, par la révision de la Directive sur l'utilisation des pesticides en Règlement. Après des mois de mobilisation et d'intenses discussions, le **Parlement européen a finalement rejeté la proposition de la Commission visant à réduire l'utilisation des pesticides dans l'UE.** Le processus a commencé en février 2023 (pour le détail sur ce processus rendez-vous dans notre [rapport d'activités 2023](#) page 16).

Le 6 février 2024, la Commission européenne a annoncé qu'elle retirerait sa proposition de règlement sur l'utilisation durable (SUR), retardant ainsi de plusieurs années les mesures urgentes nécessaires pour réduire l'utilisation et les risques des pesticides de synthèse en Europe. **125 organisations, dont Génération Futures, ont signé une déclaration commune condamnant l'échec de l'UE à adopter une réglementation ambitieuse de réduction des pesticides.**

Statistiques pesticides : SAIO et registres

Le 19 décembre 2024, plusieurs ONG dont Génération Futures ont adressé une [lettre ouverte](#) à des commissaires européens pour demander l'application immédiate de l'enregistrement numérique des données sur les pesticides. Cette mesure, prévue par le règlement d'exécution (UE) 2023/564, doit entrer en vigueur le 1er janvier 2026. Cependant, certains États membres tentent de repousser cette échéance, ce qui soulève de vives inquiétudes.



En effet, depuis 2009, le règlement (CE) n° 1107/2009 oblige les utilisateurs professionnels de pesticides à conserver des registres détaillés (nom, moment, dose d'application, superficie et culture). La

numérisation de ces données, soutenue par le règlement SAIO (2022/2379), faciliterait la collecte annuelle des informations, réduirait la charge administrative et améliorerait leur exactitude. Cette évolution est cruciale pour une prise de décision politique basée sur des données fiables. Nos ONG soulignent dans cette lettre que **retarder la mise en œuvre de l'enregistrement numérique ne ferait que freiner les progrès nécessaires vers une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement**. La numérisation des données sur les pesticides est un pilier pour évaluer la durabilité des pratiques agricoles et pour harmoniser les méthodologies d'évaluation au niveau de l'Union européenne. Elle permettra de développer des politiques adaptées aux besoins des agriculteurs tout en renforçant la sécurité alimentaire et la résilience environnementale.

Carences des évaluations

Le 25 avril, nous avons communiqué sur une décision majeure en matière d'évaluation des pesticides. En effet, **la Cour de justice de l'UE a jugé que les États membres ne respectaient pas correctement les procédures d'évaluation des pesticides, en ne prenant pas en compte les avancées scientifiques récentes.** Cette décision fait suite à des plaintes contre la ré-autorisation de certains pesticides sans évaluer leurs effets perturbateurs endocriniens ni leur toxicité pour les abeilles. La Cour souligne que les données les plus récentes doivent être utilisées et que chaque État est responsable de ses propres évaluations.

Nous avons sur ce sujet relayé un rapport très important de notre réseau Pesticide Action Network Europe concernant les [failles de l'évaluation concernant les effets des pesticides sur les arthropodes](#).



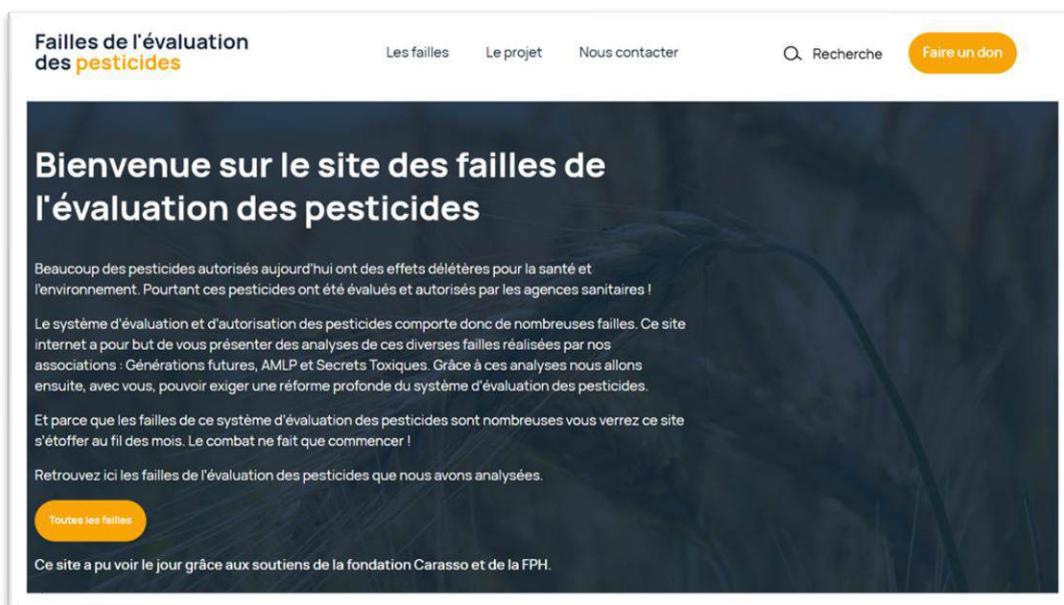
Nous avons déposé également une contribution critique sur les méthodologies d'évaluation des pesticides dans le cadre d'une [consultation publique proposée par l'EFSA sur l'évaluation de la toxicité chronique des formulations](#). Nous avons critiqué les limites d'un protocole proposé par l'EFSA, qui omet des données essentielles et des tests sur les formulations complètes. Générations Futures a appelé à une révision en profondeur de ce protocole afin de garantir une évaluation rigoureuse des produits phytosanitaires et conforme aux exigences européennes. Dans le cadre de cette consultation publique lancée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur le projet de protocole relatif aux méthodologies d'évaluation de la toxicité et de la cancérogénicité à long terme des produits phytopharmaceutiques (PPP), Générations Futures a soumis sa contribution critique détaillée. Cette consultation, ouverte du 31 octobre au 21 novembre 2024, visait à recueillir les avis des parties prenantes sur ce projet de protocole.

Pourquoi cette consultation publique ? En mai 2024, le Parlement européen a mandaté l'EFSA pour un avis scientifique visant à passer en revue la littérature sur les méthodologies disponibles pour étudier les effets toxiques et/ou cancérogènes à long terme des PPP, en particulier ceux résultant des interactions entre les composants mélangés dans ces produits.

Dans ce contexte, un projet de protocole a été élaboré par le groupe de travail du groupe scientifique Pesticide Peer Review (PPR) de l'EFSA. Il décrit l'interprétation des termes de référence du mandat, la formulation du problème et les méthodes qui seront appliquées pour l'évaluation.

C'est dans ce cadre que Générations Futures a déposé un long commentaire critique le 20 novembre dans lequel nous exigeons la prise en compte de nombreuses modifications (demande de prise en compte de la toxicité à long terme, de toutes les études scientifiques et de tous les effets, révision de la méthodologie actuelle pour l'évaluation des PPP) sans quoi l'EFSA pourrait passer totalement à côté du mandat délivré par le Parlement européen !

Nous avons également mis en ligne un [site Internet dédié à ce sujet des carences des évaluations](#). Beaucoup des pesticides autorisés aujourd'hui ont des effets délétères pour la santé et l'environnement. Pourtant ces pesticides ont été évalués et autorisés par les agences sanitaires. Le système d'évaluation et d'autorisation des pesticides comporte donc de nombreuses failles. Ce site internet a pour but de présenter des analyses de ces diverses failles. Grâce à ces analyses nous allons ensuite pouvoir exiger une réforme profonde du système d'évaluation des pesticides. Et parce que les failles de ce système d'évaluation des pesticides sont nombreuses vous verrez ce site s'étoffer au fil des mois. Le combat ne fait que commencer !



Nous sommes également **intervenus au Parlement européen** à la demande de notre réseau PAN Europe sur le sujet de ces carences des évaluations.



France

L'année 2024 aura été marquée par des attaques à répétition de certains acteurs du monde agricoles et élus rétrogrades envers des institutions de protection de l'environnement particulièrement l'Office français de la biodiversité (OFB). Notre association n'a pas manqué une occasion d'apporter son soutien à cet organisme et ces agents qui jouent un rôle indispensable pour le respect du droit de l'environnement. Ainsi, le 26 septembre 2024 nous avons [dénoncé](#) le contenu d'un rapport sénatorial sur l'Office Français de la Biodiversité qui si il souligne son rôle crucial dans la protection de la biodiversité en France, ne manque pas de critiquer les agents, pointant un soi-disant manque de légitimité, notamment en ce qui concerne ses missions de police environnementale.

Ecophyto

Le 28 février 2023, au Salon International de l'Agriculture, la Première Ministre Elisabeth Borne a annoncé un nouveau plan Ecophyto pour réduire l'utilisation des pesticides, suscitant la réaction de Générations Futures. Depuis 2008, les objectifs de réduction de 50 % des pesticides n'ont pas été atteints, ce qui a conduit des députés, comme Dominique Potier, à proposer une commission d'enquête sur cet échec. Générations Futures a participé aux discussions et aux réunions stratégiques du plan Ecophyto II+, exprimant ses préoccupations et suggestions. En parallèle, une commission d'enquête sur les échecs des précédents plans a été créée, où l'association a été auditionnée. Le 15 décembre 2023, cette commission a publié un rapport critique que Générations Futures a accueilli favorablement. Nous avons été auditionnés durant l'été 2023 et avons ensuite participé à la consultation sur la future stratégie Ecophyto 2030 en octobre 2023 qui devait être proposée cette année-là, des événements sont venus perturber fortement le calendrier et ont comme conséquence une réécriture de la proposition initiale de la Stratégie faite par le gouvernement Borne.

En 2024, nous avons donc été de nouveau particulièrement actif sur ce dossier. À travers diverses actions et prises de position, nous avons mis en lumière les tentatives de dénaturation du plan par le gouvernement et la FNSEA.

Ainsi, le 29 janvier 2024, nous avons appelé le nouveau Premier ministre, Gabriel Attal, à faire du plan Ecophyto 2030 une solution et non un problème dans son [discours de politique générale](#). Nous avons insisté sur l'importance de maintenir des objectifs ambitieux pour réduire l'usage des pesticides et protéger la santé publique ainsi que l'environnement.

Quelques jours plus tard, le 1er février 2024, nous [dénoncions les reculs majeurs annoncés](#) par le Premier ministre concernant la question des pesticides, soulignant que ces annonces représentaient un frein significatif aux efforts de réduction des pesticides en agriculture.

Les Echos

Colère des agriculteurs : les défenseurs de l'environnement « abasourdis » après la « pause » sur les pesticides

L'EXPRESS

Pesticides : qu'est-ce que le plan "Ecophyto" suspendu par le gouvernement ?

franceinfo:

Plan Ecophyto : les indicateurs de mesure de quantité de pesticides divisent agriculteurs et associations environnementales

Le 5 février 2024, nous avons protesté contre la tentative du gouvernement et de la FNSEA de remplacer l'indicateur historique du plan Ecophyto, le [NODU](#) (Nombre de Doses Unités), par un indicateur européen (le [HRI1](#)) trompeur favorisant les pesticides les plus toxiques. Cette manipulation vise à affaiblir le suivi et l'efficacité du plan Ecophyto.



Crise agricole : la «pause» du plan de réduction des pesticides consterne les ONG environnementales

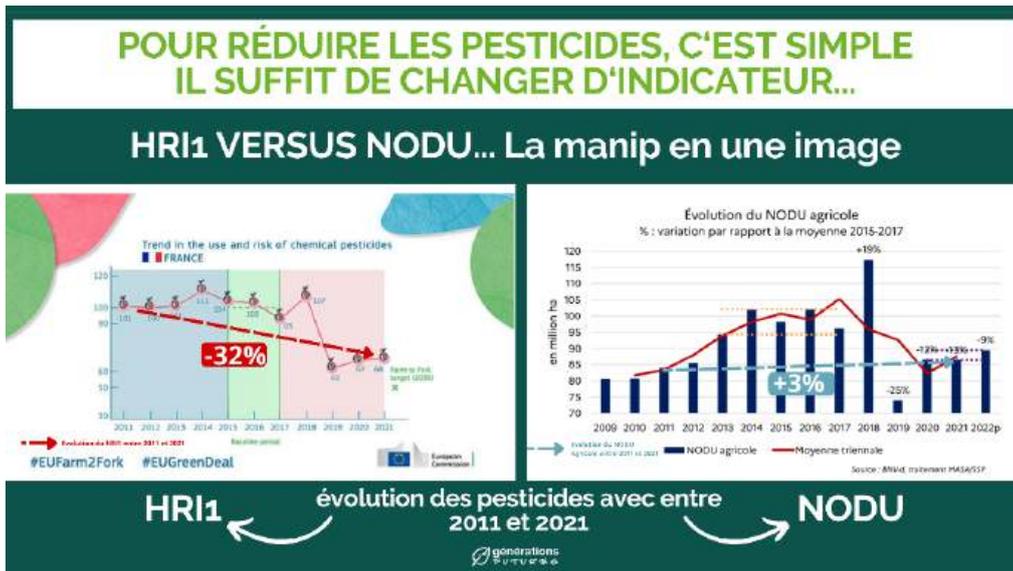
LA VOIX DU NORD

Pesticides : la France suspend Ecophyto, le plan qui prévoyait pourtant de les réduire pour la santé des agriculteurs



François Veillerette, de Générations Futures : « Gabriel Attal a cédé en rase campagne face à la FNSEA »

Pour mieux informer le public, le 8 février 2024, nous avons publié des [explications détaillées](#) sur les manipulations des indicateurs du plan Ecophyto. Nous avons démontré comment l'indicateur HRI1, proposé par le gouvernement, est biaisé et trompeur, soulignant la nécessité de maintenir des outils de suivi fiables et transparents.



Le 12 février 2024, face au déni de démocratie observé dans le processus de révision du plan Ecophyto, les organisations environnementales, coordonnées par Générations Futures, ont [refusé de participer au Comité d'Orientation et de Suivi \(COS\) du plan, dénonçant une farce.](#)

Déclaration commune des organisations
COS ECOPHYTO du 12 février 2024

En ce qui concerne le suivi de l'usage des pesticides : casser le thermomètre ne fera pas baisser la fièvre

Le NODU doit rester l'indicateur de référence et de suivi du plan : c'est une ligne rouge pour nos ONG

Mesdames et Messieurs les Ministres : nos ONG veulent faire une déclaration préliminaire avant l'ouverture de ce COS Ecophyto alors que le plan a été suspendu pour une durée indéterminée et que votre gouvernement a clairement indiqué vouloir se débarrasser de l'indicateur historique du plan, le NODU.

Contrairement à ce que certains prétendent, la crise agricole n'est pas liée à Ecophyto. Le vrai problème des agriculteurs, ce n'est pas ce plan qui vise à réduire de 50% l'usage des pesticides mais bien l'absence d'une juste rémunération, les importations non soumise aux normes européennes, les effets du changement climatique etc. Faire d'Ecophyto un bouc-émissaire pour calmer la crise, c'est faire de la santé publique à commencer par la santé des agriculteurs et de la biodiversité, les victimes collatérales d'une crise qui est d'abord économique et sociale.

Au-delà de nos ONG, de très nombreux chercheurs s'inquiètent, à juste titre, de ce retour en arrière désigné par ces annonces. Nous les comprenons car de nombreuses publications scientifiques ont démontré l'importance de privilégier la préservation des ressources naturelles pour permettre la production agricole durable.

Pourquoi le choix de l'indicateur du plan n'est pas un détail ?
On pourrait penser, ou prétendre, que le débat relancé par le Premier Ministre pour répondre à la colère des agriculteurs entre le NODU et le HRI 1 n'est qu'un simple débat technique sur le choix d'un « bon indicateur ».

En réalité, remettre en cause l'indicateur NODU, c'est remettre en cause l'objectif même de la réduction des usages des pesticides en agriculture qui était au cœur du plan C'est donc directement l'existence même du plan Ecophyto qui est questionnée, dès lors que ce plan visait, depuis 15 ans, à une réduction de ces usages.

Initialement lancé en 2009, année de référence du plan, Ecophyto a consisté, au travers des 3 versions publiées, son objectif de réduction de 50% de l'usage des pesticides. Et chacun sait que le choix de l'année de référence utilisée et le choix de l'indicateur pour mesurer cette baisse sont centraux car ces choix peuvent modifier totalement la perception de la réalité des performances du plan. Ainsi une baisse de 20% des ventes de produits phytosanitaires en 2022 par rapport à la moyenne triennale 2015-2017 est constatée, alors

qu'en choisissant la période de référence 2009-2011 la hausse serait de 14%. Ce choix est donc loin d'être anodin.

De même entre 2011 et 2021 le choix du NODU indique une hausse de 3% alors que le HRI 1 serait lui à la baisse de -32% pendant la même période !
Serait-il vraiment sérieux, alors que l'échec du plan Ecophyto était jusqu'à ce jour patent, de prétendre aujourd'hui qu'il aurait en fait été un franc succès juste en opérant un changement cosmétique de période de référence et d'indicateur ? La réponse est dans la question.

Le NODU doit être conservé, car cet indicateur d'usage, reposant sur le nombre de traitements phytosanitaires effectués, est pertinent pour mesurer la dépendance de notre agriculture aux pesticides, avec les impacts sur la biodiversité, l'environnement et la santé qui y sont liés. Si un autre indicateur d'impact peut être utilisé pour une comparaison entre pays de l'Union européenne, celui-ci devrait alors rester un complément au NODU, et non le remplacer. Nos ONG ne peuvent transiger sur ce point majeur.

Pesticides et santé humaine
Personne ne peut plus le nier, la santé est impactée par l'usage des pesticides. Or, le volet sanitaire prôné dans le plan ECOPHYTO II - n'a jamais été mis en œuvre malgré les propositions d'indicateurs de santé proposées par certains d'entre nous. Il est pourtant indispensable de publier chaque année le nombre de maladies professionnelles des pesticides inscrites dans les tableaux de maladies professionnelles des Régimes de sécurité sociale reconnus, incidence et prévalence - ainsi que celles reconnues par le fonds d'indemnisation des victimes des FIVP dont les enfants issus de grossesse exposées professionnellement. Comment penser réduire les effets sanitaires indésirables engendrés par les pesticides si aucun dispositif de surveillance et signalement efficace (de type PhytoSignal) n'est proposé ?

Pesticides et biodiversité
Il est temps de considérer que la pollution chimique est l'un des principaux facteurs responsables du déclin de la biodiversité animale et végétale, au même niveau que le changement climatique. Comme en attestent les nombreuses données scientifiques, les pesticides contaminent durablement notre environnement, l'ensemble des milieux pressés ou des résidus de produits ou de leurs métabolites. Qu'il s'agisse des sols, des eaux souterraines qui alimentent nos cultures, des populations d'insectes ou d'oiseaux, le constat est sans appel : les pesticides causent un préjudice écologique sans précédent. Ce ne sont pas nos ONG qui le disent mais les publications scientifiques de nombreux instituts de renom (INRAE, CNRS, etc.)

Il est donc plus qu'heure de renouer avec la menace que représentent les pesticides pour le milieu naturel, pour l'eau et notre santé. Nous attendons que la future stratégie Ecophyto propose des actions fortes autour de la protection des zones sensibles pour la ressource en eau et la biodiversité, à savoir des obligations de restriction des usages de pesticides, couplées à un véritable accompagnement au changement des agriculteurs.

Il faut changer de modèle agricole et accompagner fortement cette transition
L'accompagnement de la transition des fermes vers des systèmes plus économes en pesticides est indispensable et doit rester au cœur du plan Ecophyto. Poursuivre et renforcer

les dispositifs d'accompagnement collectifs en se focalisant sur la reconversion des systèmes de production est indispensable si l'on souhaite voir baisser durablement la consommation de pesticides. Or, actuellement, l'accompagnement de terrain des cotraitants d'agriculteurs est le parent pauvre de la nouvelle stratégie, qui focalise ses moyens sur l'approvisionnement et par usage, au détriment de la reconversion des systèmes de production. Faut-il rappeler que les fermes du réseau Ecophyto ont réussi à faire baisser significativement leur consommation de pesticides pendant que le NODU national ne cessait d'augmenter ou au mieux rester stable ?

En conclusion
C'est par respect pour les membres du COS que nous sommes présents aujourd'hui, membres avec lesquels nous avons travaillé, dialogué depuis plusieurs mois, parfois plusieurs années, dans cette instance et dans d'autres comme le Conseil National de la Biodiversité. Depuis la conception en 2008 puis le lancement du plan Ecophyto en 2009, le gouvernement de ce plan avait toujours été pluraliste et démocratique. Que penser aujourd'hui alors que des mois et des années de concertation et de recherche de compromis ont été balayés en quelques minutes par le Premier Ministre sous la pression du syndicat agricole majoritaire ?

Et c'est pour protester contre ces décisions unilatérales sur Ecophyto annoncées par le gouvernement, qui manquent un marque de respect du travail mené dans cette instance de concertation, alors que nous n'avons reçu qu'une simple consultation sans ordre du jour communiqué préalablement, sans partage de documents de travail alors même que cela fait un an que nous travaillons sur la future Stratégie, que nos organisations de défense de la santé et de l'environnement - Avenir des Médecins sur Les Pesticides, Fondation pour la Nature et l'Homme, France Nature Environnement, Générations Futures, Humanité et Biodiversité, Ligue de Protection des Oiseaux, Réseau Environnement Santé, WWF France - soutenues par d'autres acteurs présents dans cette salle, comme le Réseau CIVAM, déclarent refuser de participer à cette réunion d'aujourd'hui qui n'est qu'une chambre d'engagement de décisions déjà prises et annoncées.

Bien sûr nous restons ouverts à un vrai dialogue sur des bases saines et respectueuses de chacun. Nos organisations sollicitent donc un échange au plus vite avec le Premier Ministre et ses ministres concernés afin de renouer le dialogue avec la société civile et un retour sur les fondamentaux de ce qu'est Ecophyto : un plan pour réduire (vraiment) de 50% l'usage des pesticides et ce au plus vite, car l'Agriculture de demain sera écologique ou ne sera pas !

Associations signataires
Alerte des Médecins sur Les Pesticides
Fondation pour la Nature et l'Homme
France Nature Environnement
Générations Futures
Humanité et Biodiversité
Ligue de Protection des Oiseaux
Réseau Environnement Santé
WWF France

Le 15 février 2024, Générations Futures et d'autres ONG ont [dénoncé une consultation](#) sur l'indicateur du plan totalement biaisée. Elles ont critiqué le processus de consultation et le choix de l'indicateur,

rappelant l'importance de disposer de mesures précises et pertinentes pour suivre la réduction effective des pesticides.

Le 21 février 2024, après une « pseudo » consultation, le Premier ministre Gabriel Attal a confirmé que l'indicateur historique du plan Ecophyto, le NODU, ne serait plus utilisé. [Cette décision a été vivement critiquée par Générations Futures](#), qui a vu en cela un coup de grâce porté à la crédibilité du plan.

Le 22 février 2024, Générations Futures a [relayé la position des experts du Comité Scientifique et Technique du plan Ecophyto](#), qui ont insisté sur la nécessité de maintenir le NODU comme indicateur principal. Ces experts ont souligné l'importance de cet indicateur pour une évaluation précise et fiable de l'utilisation des pesticides.

Le 3 mai 2024, après des mois d'attente et [sous pression des lobbies agricoles](#), le gouvernement a publié sa nouvelle stratégie Ecophyto, qui a été immédiatement critiquée par Générations Futures. Nous avons dénoncé un document rempli de mensonges, de méconnaissance du droit et de nombreux reculs par rapport aux objectifs initiaux. [Cette nouvelle stratégie est un bond en arrière de 15 ans pour la réduction des pesticides en France.](#)

Non satisfaits de la situation, nous avons donc décidé, mi-novembre, avec Notre Affaire à Tous, Biodiversité sous nos Pieds (BSNP) et l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) [de déposer un recours en excès de pouvoir auprès du Conseil d'Etat contre le plan Ecophyto 2030 jugé illégal](#). En violation claire de la condamnation historique de l'Etat dans le dossier Justice Pour le Vivant, le plan Ecophyto 2030 acte un abandon de l'objectif de 50% de réduction de l'utilisation des pesticides.



A noter également que ce sujet de la réduction des pesticides au-delà de la question agricole, concernait également les zones non agricoles. Elle s'est traduite historiquement au travers des Lois dites Labbé, du nom du sénateur qui les a impulsées. Ces lois ont permis de bannir les pesticides dans les zones non agricoles avec cependant certaines **dérogations avant l'interdiction notamment pour les terrains sportifs dits d'excellence**. L'interdiction devait prendre effet au 1er janvier 2026 mais un [arrêté mis en consultation](#) en décembre accorde un délai supplémentaire ce à quoi nous nous sommes opposés [en participant à cette consultation publique](#) et en incitant les internautes à exprimer également leur opposition à ce délai supplémentaire.

Comité national biodiversité

Générations Futures est membre du Comité national biodiversité (CNB) et a été présente à toutes les réunions plénières. Elle a fait part de son avis sur la Stratégie nationale biodiversité mais également sur un avis que la CNB devait rendre suite à la saisie du ministère de l'Agriculture sur la stratégie Ecophyto 2030.

La loi Ferme France, Duplomb et les pressions du lobby

Chaque année, le lobby agrochimique diffuse de fausses informations, soutenu par certains parlementaires et décideurs. En 2023, cette désinformation a commencé dès l'annonce de l'ANSES sur

le retrait de certains pesticides. La FNSEA a exagéré la situation, prétendant que les agriculteurs français avaient 30 % de substances actives en moins que leurs homologues européens, ce qui est faux. Notre association a publié un rapport démontrant que la France dispose en fait d'un grand nombre de matières actives. Les messages trompeurs sur la surtransposition des règles européennes ont été soutenus par des élus, incitant des initiatives législatives dangereuses. Nous avons mobilisé notre réseau pour contrer ces messages, influençant les débats parlementaires et obligeant le ministre de l'Agriculture à reculer sur certaines propositions. **La fameuse loi [Ferme France](#) portée par des élus de droite et très régressive, après sa lecture au Sénat est [arrivée à l'Assemblée nationale le 23 mai 2024](#). La dissolution aura eu raison pour un temps de cette loi passéiste** mais c'était sans compter l'entêtement de certains et notamment des représentants d'une agriculture intensive.

Ainsi, le 3 septembre 2024, la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs ont dévoilé une [proposition de loi inquiétante pour la protection de l'environnement et de la santé publique](#). Sous couvert de défendre la souveraineté alimentaire, **ce texte est en réalité consacré à la primauté de l'agriculture intensive sur la santé publique, la biodiversité et les ressources en eau.** En réclamant la réintroduction des néonicotinoïdes (ces insecticides dits "tueurs d'abeilles"), en affaiblissant l'indépendance de l'ANSES (l'agence sanitaire française qui évalue notamment les pesticides) et en érodant les protections environnementales, cette proposition de loi, qui pourrait trouver un écho sur les bancs des élus de droite ou du camp présidentiel, menace de freiner toute transition vers un modèle agricole durable.

Généralions Futures a donc tiré la sonnette d'alarme et appelé à une mobilisation associative et politique contre cette offensive rétrograde.

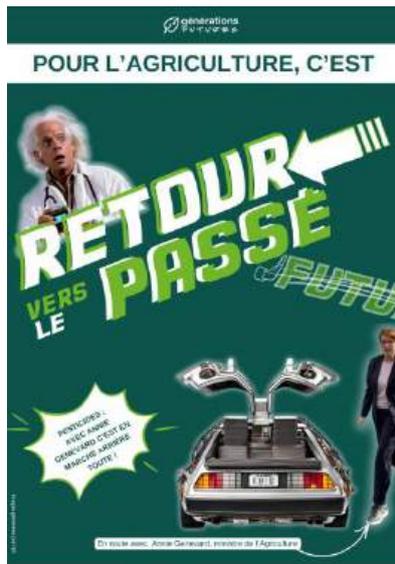


D'autant que cette Loi a trouvé un écho favorable auprès de certains élus notamment le Sénateur Duplomb qui a proposé en novembre [une proposition de loi \(PPL\)](#), **cette PPL visant soi-disant "à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur"**. Cette PPL s'inscrit donc en fait dans le cadre des revendications de certains syndicats agricoles qui dénoncent trop de normes environnementales et des entraves à l'usage d'un certain nombre de pesticides.

La France serait sans outil de production à savoir manquerait de pesticides pour produire... Généralions Futures a donc publié un [rapport](#) sur ce point démontre que c'est faux et également [une analyse des articles de la PPL](#) concernant le sujet des pesticides. Nous avons également pris part à **une table ronde au Sénat** à l'invitation du rapporteur de cette PPL avec d'autres ONG environnementales.

A noter que cette pression au niveau national s'exerce bien sûr et également au niveau européen. En témoigne par exemple la [démonstration par nos ONG d'un événement organisé dans une usine de BASF](#) auquel ont pris part notamment le Premier ministre Belge De Croo, qui présidait à ce moment-là le Conseil de l'UE ainsi que la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen.

Le débunkage des fausses informations



Nous avons été très vigilants et réagi aux fausses informations véhiculées par les tenants de l'agrochimie et relayées quasiment sans filtre par certains responsables politiques comme cela fut le cas en novembre 2024 notamment de la part de la ministre de l'Agriculture Annie Genevard qui reprenait à sa compte le soi-disant manque de pesticides en France ou encore la supposée surtransposition.

C'est pour [dénoncer les contre-vérités](#) que nous avons décidé de produire et diffuser un [rapport](#) rétablissant les faits.



"Ce qui est autorisé dans l'UE devrait être autorisé en France" : Annie Genevard vers une polémique sur les pesticides ?



Pesticides : Générations futures accuse Annie Genevard d'être le porte-voix de la FNSEA

La loi Drone

Outre la loi PPL Duplomb, **une autre PPL a suscité notre inquiétude et notre mobilisation**. Le député Jean-Luc Fugit, du groupe Ensemble pour la République (EPR), a déposé une proposition de loi (PPL) visant à autoriser la **pulvérisation de certains pesticides par drone**, PPL dont il est également le rapporteur. Cette PPL a été discutée en commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale le 27 novembre avant de passer en séance publique à partir du 2 décembre.

L'adoption de cette proposition de loi représenterait une défaite pour la sortie de l'agriculture de sa dépendance aux pesticides, et à l'inverse une victoire pour la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs (JA) dans un contexte d'élections des chambres d'agriculture particulièrement tendu. C'est pourquoi nous avons mobilisé nos réseaux pour [qu'ils interpellent leurs élus grâce à notre outil Shake ton politique](#).

Pulvérisation de certains pesticides par drone : appelons nos députés à voter contre !

● En cours

	Période des temps forts Du 21.11.2024 au 27.01.2025
	Période de participation Du 03.12.2024 au 27.01.2025
381	Interpellables
457	Interpellations
	Interpellation drone 2024

Contexte

Le député Jean-Luc Fugit, du groupe Ensemble pour la République (EPR), a déposé une proposition de loi (PPL) visant à autoriser la pulvérisation de certains pesticides par drone, dont il est également le rapporteur.

Cette PPL doit être discutée en commission des affaires économiques de

Objectifs

Nous appelons au rejet massif de cette proposition de loi qui tend à maintenir l'agriculture dans un modèle dépendant aux pesticides.

Des solutions agronomiques et non robotiques existent pour réduire l'utilisation et le risque des pesticides.

La future Loi d'Orientation Agricole (LOA)

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) du ministère de l'Agriculture français est censée moderniser le secteur agricole, soutenir les jeunes agriculteurs, promouvoir des pratiques durables, structurer les filières et gérer les risques climatiques et économiques. Elle inclut des aides financières, des formations, la régulation des marchés, et la simplification administrative. Les récentes mises à jour se concentrent sur la digitalisation, la lutte contre le changement climatique et le bien-être animal.

Avec nos collègues du collectif Nourrir nous avons largement critiqué les mesures insuffisantes en matière d'écologie, estimant que la LOA ne va pas assez loin dans la réduction des intrants de synthèse et la promotion de l'agriculture biologique et critiquant un manque d'ambition pour réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole.

La LOA va surtout favoriser les grandes exploitations au détriment des petites fermes et des exploitations familiales et ne permet pas de réellement l'installation des jeunes dans des conditions viables sur la base de modèles agricoles durables.

En 2024, Générations Futures a été activement impliquée dans la critique et la mobilisation contre les reculs constatés dans le projet de Loi d'Orientation Agricole (LOA).

Le 22 mai 2024, Générations Futures, aux côtés de 29 autres ONG, a fermement dénoncé la suppression d'objectifs contraignants concernant les surfaces en agriculture biologique et les cultures de légumineuses dans le projet de LOA. Ces modifications représentent des reculs inadmissibles, compromettant les efforts de transition agroécologique et de protection de l'environnement. Les ONG ont appelé le gouvernement à réintégrer ces objectifs essentiels dans le code rural afin de maintenir un cadre légal soutenant l'agriculture durable.

Quelques jours plus tard, le 27 mai 2024, après le vote du projet de LOA à l'Assemblée nationale, Générations Futures, via le Collectif Nourrir, a exprimé de vives inquiétudes quant aux conséquences de cette législation. Le Collectif a dénoncé des reculs alarmants pour l'agriculture et l'environnement, soulignant que les modifications apportées affaiblissent les efforts de développement d'une agriculture durable et respectueuse des ressources naturelles.

Face à ces reculs, Générations Futures et les autres organisations du Collectif Nourrir ont intensifié leurs appels à l'action. Pour ce faire, Générations Futures a mis à disposition du collectif Nourrir son outil Shake ton politique. En outre, nos organisations ont demandé une révision immédiate du projet de loi pour réintégrer les objectifs contraignants supprimés et pour garantir un soutien fort à l'agriculture biologique et aux légumineuses. L'accent a été mis sur l'importance de ces cultures pour la biodiversité, la fertilité des sols, et la réduction de l'empreinte carbone de l'agriculture française.

Votez pour une loi d'orientation agricole qui favorise l'agroécologie et des paysans nombreux!

● Termine

Contexte

Plus d'un an et demi après avoir été annoncé, et de multiples reports, le projet de loi d'orientation agricole arrive enfin à l'Assemblée nationale et au Sénat. Les lois d'orientation agricole sont des instruments législatifs visant à organiser la politique agricole française. Chaque loi représente une étape décisive dans l'histoire rurale française.

Objectifs

Le projet de loi présenté par le gouvernement français n'est pas à la hauteur tant concernant le renouvellement des générations agricoles que des enjeux de transition. Alors même que 200 fermes disparaissent chaque semaine en France et que la moitié des agriculteurs seront en âge de partir à la retraite d'ici moins de dix ans, aucun cap n'est fixé et aucune mesure structurante n'est introduite pour revoir

Période des temps forts
Du 09/09/2022
au 02/07/2024

Période de participation
Du 13/05/2024
au 24/05/2024

489 Interpellables
1 162 Interpellations

Députés 2022-2027 Collectif Nourrir



A noter que ce travail de plaidoyer national se traduit également par des rencontres avec les directeurs généraux des ministères de la Santé ou encore de l'Écologie, également avec les conseillers de ces cabinets ou bien directement avec les ministres comme ici en octobre avec la ministre de l'Écologie Agnès Panier-Runnacher.

Des substances dans le viseur

Il existe des **substances qu'il est particulièrement pertinent et important de cibler** en priorité. Elles permettent d'illustrer de manière spécifique des problématiques plus larges. Cette année encore, nous avons ainsi eu des actions en direction de substances ou de familles de substances soit parce qu'elles sont représentatives de nos problématiques soit qu'elles relèvent d'une dangerosité ou d'une question spécifique. **Nous pouvons également venir en soutien de demandes portées par nos collègues européens** au sujet de substances dangereuses pour lesquelles la France n'est pas directement concernée mais dont le poids, lors des décisions, peut aider à faire pencher la balance comme cela fut le cas pour **l'hydroxyquinoléine-8**.

Captane



Nous avons adressé une **lettre** aux membres du Comité permanent des plantes, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (PAFF), les exhortant à s'opposer au renouvellement de l'approbation du fongicide captane. Pourquoi ? Parce que le captane présente des risques pour la santé humaine, notamment en raison de sa classification comme substance cancérigène de catégorie 2 et toxique pour la reproduction de catégorie 2 et surtout le captane entraîne une contamination inacceptable des eaux souterraines par ses métabolites. Il ne répond pas aux critères



d'approbation établis par le règlement sur les pesticides (Article 4). En conséquence, nous avons demandé instamment aux autorités compétentes de rejeter la proposition de renouvellement de l'approbation du captane afin de garantir un niveau élevé de protection de la santé publique et de l'environnement, conformément aux objectifs du règlement sur les pesticides. Pourtant le 11 juillet, le Captane a été autorisé jusqu'en 2039 ! **Nous avons donc déposé une demande de réexamen avec nos collègues de PAN Europe.**

Prolongation d'approbation

Le 11 décembre 2023, **Générations Futures a dévoilé les actions juridiques lancées au niveau européen contre les prolongations d'approbation de 5 substances pesticides** : S-métolachlore, tébuconazole, prosulfocarbe, chlortoluron et flufénacet.

Générations Futures dénonce depuis de nombreuses années [les failles des systèmes d'évaluation et d'autorisation des pesticides](#) en Europe. Les failles de ces systèmes permettent le maintien de nombreuses substances pesticides dangereuses pour la santé et/ou l'environnement sur le marché pendant de longues années.

De très nombreuses substances pesticides bénéficient de prolongations d'approbation pour 5, 6, 8, 10 ou même 11 années au-delà du délai d'approbation initial au motif principal que l'évaluation a pris du retard ! Et pourtant on sait déjà, dans bien des cas, que ces substances sont dangereuses pour la santé et/ou l'environnement.

Face à ce constat, **Générations Futures a donc décidé de lancer cette année des actions juridiques européennes pour demander le réexamen des prolongations d'approbation au niveau européen de ces 5 substances actives pesticides** particulièrement **préoccupantes**. Nous avons également alerté les autorités (particulièrement l'Anses et les ministères) de ces situations totalement anormales.

Dérogation permettant l'usage de substances interdites

En France, ce sujet de dérogation a d'ailleurs pris corps en avril avec des dérogations accordées à un insecticide, le [Movento](#), utilisable sur les betteraves sucrières. Cette dérogation permettant une augmentation du nombre de traitements autorisés.

Ou encore, au travers du dossier de [l'Avanza](#). En 2024, Générations Futures (GF) et France Nature Environnement (FNE) ont contesté l'autorisation temporaire de l'herbicide Avanza, utilisé dans les rizières de Camargue. Elles ont déposé un recours en référé devant le tribunal administratif de Melun, invoquant la toxicité du produit pour les organismes aquatiques et les risques pour la biodiversité locale.

Le 13 juin 2024 (alors que les campagnes de pulvérisations étaient déjà finies et après avoir mis un temps démesurément long avant de rendre sa décision), le tribunal a rejeté notre demande, estimant que

l'utilisation de l'Avanza n'avait pas d'« effet direct et significatif sur l'environnement » et que les associations n'avaient pas apporté de preuves suffisantes de sa dangerosité.



Le Monde

L'utilisation de l'herbicide Avanza dans les rizières de Camargue validée par la justice



Produits interdits

Le 7 mars 2024, Générations Futures a remporté une victoire importante avec la décision du Conseil d'État d'annuler une dérogation permettant l'exportation de pesticides interdits dans l'UE. Cette décision réaffirme l'interdiction stricte de produire, stocker et vendre ces substances, conformément à la loi « Égalim » de 2018.

Malgré les tentatives des fabricants de lever cette interdiction au nom de la liberté d'entreprendre, leurs recours ont été rejetés par le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel. En 2022, un décret d'application avait introduit des dérogations, mais Générations Futures a contesté ces dispositions.

Le Conseil d'État a finalement annulé les dérogations, soulignant que la France ne peut pas créer de systèmes d'autorisations provisoires en contradiction avec l'interdiction légale. Cette victoire judiciaire renforce le cadre légal contre la production et l'exportation de substances dangereuses, réitérant l'importance de respecter les lois pour protéger les citoyens et l'environnement.

Tébuconazole

Dans le viseur de Générations Futures ce fongicide particulièrement préoccupant. **Lors de la consultation publique de janvier 2024 à laquelle nous avons pris part nous avons demandé l'interdiction immédiate de ce fongicide dangereux** utilisé en France. Initialement approuvé pour 10 ans (2009-2019), son autorisation a été prolongée cinq fois, jusqu'au 15 août 2026, en raison de retards dans l'évaluation du dossier de renouvellement par Bayer depuis 2016.

En 2021, le Danemark, en tant qu'État Membre Rapporteur, a proposé de classer le tébuconazole comme reprotoxique de catégorie 1B, ce qui devrait entraîner son interdiction en Europe. Cette proposition a été soumise à consultation publique jusqu'au 19 janvier 2024.

Classé actuellement comme reprotoxique de catégorie 2, le tébuconazole est reconnu depuis longtemps comme perturbateur endocrinien. Des experts, notamment de l'EFSA, ont proposé dès 2014 de le classer en catégorie 1B. Générations Futures insiste sur le fait que ses effets reprotoxiques justifient cette classification.

En raison de sa toxicité et de sa persistance environnementale, le tébuconazole est candidat à la substitution. Pourtant, son autorisation a été prolongée sans réévaluation adéquate, poussant Générations Futures à engager une action en justice en septembre 2023 contre cette prolongation.

Le 19 décembre 2024, l'ECHA a publié sur son site son avis confirmant la classification du tébuconazole en tant que reprotoxique 1B L'ECHA. Cette classification confirme le bien fondé de notre action sur cette substance et devrait conduire à une interdiction européenne du tébuconazole.

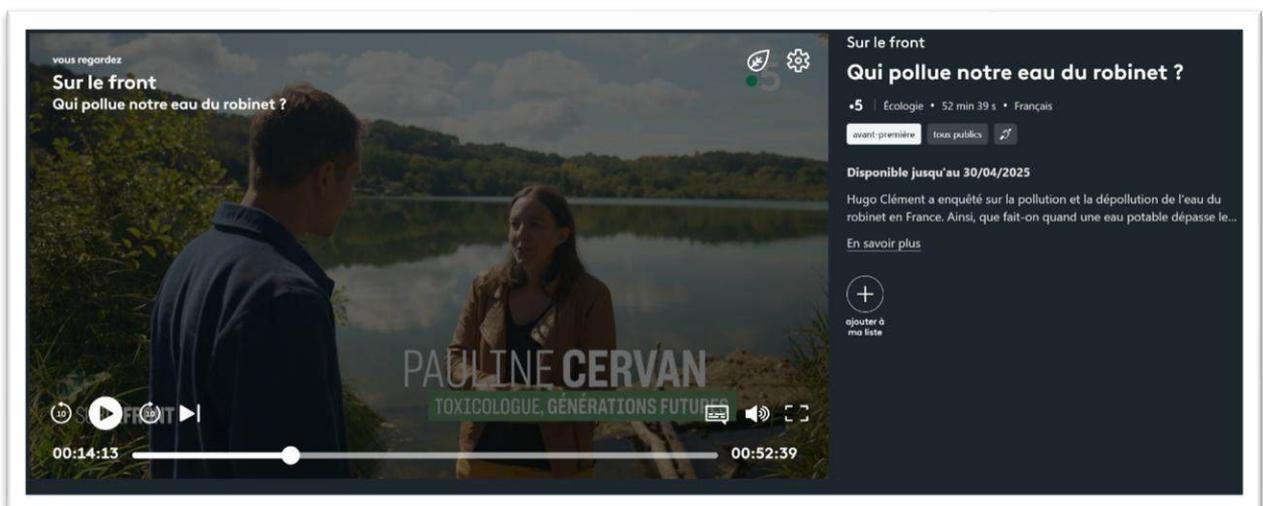
Métabolites de pesticides

En 2023, le dossier du S-métolachlore, un herbicide utilisé principalement sur les grandes cultures de maïs, de soja et de tournesol, a connu de nombreux rebondissements. Bien que son approbation ait

expiré en mars 2015, la réévaluation européenne est toujours en cours. Le S-métolachlore et ses métabolites contaminent les eaux souterraines et potables, affectant 3,4 millions de Français en 2021. En juin 2022, l'ECHA l'a classé comme cancérigène suspecté. Nous avons demandé le retrait de cet herbicide en septembre 2022. En février 2023, l'Anses a annoncé le retrait de ses principaux usages, effectif le 20 avril 2023. Le 1er mars 2023, l'EFSA a également conseillé de ne pas réautoriser cette substance au sein de l'UE.

C'est en commençant à nous intéresser à ce dossier du S-métolachlore (qui a abouti à une [première victoire début 2023](#)) que nous avons fini par investiguer l'ensemble de ce sujet des métabolites (voir notre rapport métabolite [« la face immergée de l'iceberg »](#) présenté dans la [partie « eau »](#) de ce rapport d'activités). En 2024, nous avons notamment critiqué une décision de l'ANSES de déclasser un métabolite du [chlorothalonil](#), un pesticide couramment trouvé dans l'eau potable. Nous avons alors exprimé nos vives inquiétudes quant aux répercussions de cette décision.

Le métabolite en question était auparavant classé comme pertinent en raison de ses risques potentiels pour la santé humaine. Le déclassement signifie que ce métabolite n'est plus considéré comme posant un risque significatif, ce qui pourrait influencer les réglementations sur les niveaux autorisés dans l'eau potable. Notre travail sur ce métabolite nous a permis de faire une apparition dans un reportage d'Hugo Clément pour France TV Sur le Front.



Dans ce dossier, Générations Futures travaille donc à sensibiliser le public et les autorités sur les risques liés aux métabolites des pesticides dans l'eau.

Prosulfocarbe

Générations Futures a entrepris, contre cet herbicide qui pose de grave problème de contamination des cultures non-cibles (particulièrement celles en agriculture biologique), **d'agir notamment au travers d'actions juridiques** (à la fois contre des Autorisations de Mise sur le Marché au niveau national mais également contre l'approbation de la substance au niveau européen.)

Néonicotinoïdes

En 2023, le dossier des néonicotinoïdes a connu plusieurs rebondissements. Le 4 janvier, le gouvernement a proposé une dérogation pour l'utilisation de ces insecticides sur les semences de **betterave**, malgré des prévisions de faible risque viral. Générations Futures s'est opposée à cette dérogation et a mobilisé le public pour y participer. Le 19 janvier, la cour de justice de l'UE a interdit les dérogations pour l'utilisation de semences traitées aux néonicotinoïdes, obligeant le gouvernement

français à retirer son projet le 23 janvier. Le Conseil d'État a ensuite jugé illégales les dérogations de 2021 et 2022, renforçant la position de Générations Futures.

Une mission d'évaluation de la loi autorisant les néonicotinoïdes a été mise en place, avec la participation de François Veillerette, porte-parole de Générations Futures. Le rapport de cette mission, publié le 12 juillet, a critiqué la loi et confirmé les préoccupations environnementales soulevées par Générations Futures. Les rapporteurs ont également proposé de prolonger le plan national de recherche et innovation (PNRI).

Mais loin d'être clos ce dossier a connu des rebondissements en 2024 notamment au travers de **propositions de Lois portées par les syndicats agricoles majoritaires et certains élus de droite visant à la ré-autorisation de ces insecticides dangereux.**

Glyphosate

Le glyphosate, un herbicide largement utilisé par les agriculteurs, reste au cœur des débats en raison de ses dangers, notamment son classement comme cancérogène probable par le CIRC. **En 2023, des actions juridiques ont été entreprises pour contester son renouvellement d'autorisation.** Des victoires significatives ont été remportées, annulant la décision de renouvellement pour certains produits à base de glyphosate. Ces succès ont incité à demander le retrait des autorisations pour toutes les formulations de pesticides sans évaluation adéquate des risques. De plus, des efforts ont été déployés pour sensibiliser l'opinion publique et les décideurs politiques, notamment par des manifestations et des interventions médiatiques. Malgré ces actions, **la Commission européenne a proposé de réautoriser en 2023 le glyphosate pour 10 ans, suscitant des critiques et la préparation d'une action juridique.**

Pour nos associations il n'était pas question d'en rester là et en 2024 nous avons de nouveau agi sur ce dossier ! **Ainsi le 25 janvier, nous avons engagé un recours avec nos collègues européens en déposant une [demande de réexamen auprès de la Commission européenne](#),** soulignant des failles dans l'évaluation des risques par l'EFSA et l'ECHA. Nos ONG critiquent le rejet systématique des études indépendantes et la non-évaluation des formulations complètes de glyphosate **Sans surprise, nous avons appris le 26 juin 2024, que la Commission européenne rejetait notre demande** de réexamen. **[Nous avons annoncé dans la foulée que nous comptons contester cette décision en justice.](#)** A noter qu'actuellement, tous les États membres de l'UE réévaluent les produits contenant du glyphosate, et une interdiction nationale reste possible selon la législation en vigueur.

Pour rappel, depuis 2021, les ONG peuvent légalement contester les décisions de l'UE sur les pesticides. Elles ont deux mois pour introduire un recours après la réponse négative de la Commission. La réévaluation nationale des produits à base de glyphosate doit être achevée dans les 15 mois suivant la réapprobation de l'UE, et les États membres sont encouragés à imposer des interdictions en cas de doutes sur la sécurité de ces produits.

Information intéressante qui est venue relancer le dossier du glyphosate en mars. Le 27 de ce mois, suite à une action juridique du journal Le Monde, **l'ANSES a publié un document d'expertise sur la génotoxicité du glyphosate, gardé secret depuis 2016. [Générations Futures a critiqué cette publication tardive](#) et exigé la réalisation de nouveaux tests de génotoxicité** sur les herbicides à base de glyphosate et la suspension de leur autorisation européenne en attendant les résultats.

Selon l'ANSES, ce document n'avait pas été publié en 2016 car la génotoxicité des produits à base de glyphosate est évaluée au niveau européen depuis cette date. Cependant, notre association a contesté cette justification, soulignant que les experts recommandaient des tests supplémentaires qui n'ont pas été réalisés, permettant ainsi une évaluation moins rigoureuse de ces produits.

Nous avons profité de ces nouvelles révélation pour demander au gouvernement français, à la Commission européenne et l'EFSA de prendre en compte les recommandations du rapport et à suspendre immédiatement la ré-autorisation du glyphosate en attendant de nouveaux tests.

Notre recours conjoint avec PAN Europe et quatre autres associations européennes a été [officiellement déposé le 10 décembre](#) et a fait l'objet de nombreuses reprises presse. Des associations françaises, comme l'UCF Que Choisir, ont indiqué qu'elles souhaitaient rejoindre en intervention volontaire ce recours. A suivre donc.



La France Agricole
Un recours déposé contre la réhomologation du glyphosate



Au-delà de notre action contre la substance active « glyphosate » nous restons également mobilisés contre l'utilisation d'herbicides à base de glyphosate, surtout quand ils sont l'objet de mésusage comme ce fut le cas entre février et mars 2024 dans la Drôme. Alertés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), nous nous sommes portés partie civile dans un recours contre plusieurs exploitations agricoles ayant épandu des herbicides sans respecter la zone de non-traitement de 5 mètres à proximité de cours d'eau. Et le 14 octobre, [le juge du Tribunal de Valence a rendu trois ordonnance en faveur de notre association.](#)



Chlordécone

Génération Futures s'est portée partie civile dans les procédures contre X dans le dossier chlordécone. [Fin novembre](#) 2022, nous avons malheureusement appris que le **parquet de Paris a demandé un non-lieu** dans cette affaire. Cette annonce était attendue depuis que les juges d'instruction parisiens du pôle de santé publique avaient annoncé fin mars 2022 la clôture de leurs investigations sans avoir procédé à des mises en examen. Nous n'avons pas manqué de dénoncer cette situation qui a fait l'objet d'une interview sur RTL de notre déléguée générale.

Les juges d'instruction [ont rendu leur règlement le 5 janvier 2023](#). Il s'agit d'une ordonnance de non-lieu. Génération Futures a décidé avec ses avocats de faire appel de cette décision.

Les pesticides PFAS et le TFA

En 2023, nous avons publié un rapport conjoint avec PAN Europe qui révélait l'utilisation préoccupante de pesticides PFAS en Europe, avec 37 substances actives autorisées, représentant 12% des pesticides synthétiques, dont les ventes en France ont triplé depuis 2008, atteignant 2332 tonnes en 2021. Nous avons poursuivi notre travail sur ce dossier en 2024.



Ainsi, le 27 mai 2024 nous publions avec PAN Europe [une étude conjointe menée sur 23 échantillons d'eau de surface et six d'eau souterraine](#) provenant de dix pays de l'UE qui a révélé des niveaux alarmants de TFA (acide trifluoroacétique), un polluant peu connu et non réglementé.

Dans 79 % des échantillons, les concentrations de TFA dépassaient la limite proposée pour le « PFAS Total » dans la directive européenne sur l'eau potable. Aucun autre PFAS analysé n'a dépassé ses limites correspondantes.

En France, les concentrations de TFA étaient particulièrement élevées :

- 2900 ng/l à Paris dans la Seine
- 2400 ng/l dans l'Aisne à Choisy au Bac
- 1900 ng/l dans l'Oise à Clairoux
- 1500 ng/l dans la Somme à Glisy



Nous avons complété ce travail le 10 juillet 2024, en participant à de [nouvelles investigations et analyses](#) et à la rédaction et la publication d'un rapport dont nous avons assuré [la traduction et la mise en forme en français](#). Nos analyses d'eau potable dans l'UE ont révélé une contamination généralisée par le TFA (acide trifluoroacétique), un produit chimique persistant issu de la dégradation des pesticides PFAS et des gaz F. Sur 55 échantillons testés dans 11 pays, 94 % contiennent du TFA. Les niveaux varient de <20 ng/L à 4 100 ng/L pour l'eau du robinet et de <20 ng/L à 3 200 ng/L pour l'eau minérale.

Le TFA représente plus de 98 % des PFAS dans les échantillons. Malgré la présence omniprésente de TFA, les risques sanitaires sont peu étudiés. Les évaluations de la dose tolérable varient, de 0,32 µg/kg/jour à 50 µg/kg/jour selon les organismes de santé européens. Une étude récente indique que le TFA pourrait causer des malformations fœtales.

Il n'existe actuellement aucune limite légale pour le TFA dans l'eau au sein de l'UE. Une norme pour les PFAS totaux (500 ng/L) est prévue pour 2026, mais beaucoup d'échantillons actuels pourraient déjà dépasser cette limite.

Nos ONG ont profité de la publication de ce rapport pour demander de nouveau une interdiction immédiate des pesticides PFAS et des gaz F, la mise en place rapide de restrictions sur les PFAS, et l'établissement de normes de qualité pour le TFA dans l'eau. Elles plaident aussi pour le soutien aux agriculteurs pour des alternatives sans produits chimiques et pour l'application du principe pollueur-payeur.

Le Monde

L'eau potable des Parisiens et des Européens contaminée par un « polluant éternel » non surveillé

franceinfo:

"Des effets sur le foie et des malformations sur les fœtus" : l'ONG Pesticide Action Network alerte sur la forte présence du "polluant éternel" TFA dans l'eau potable en Europe

Libération

Pollution
Pfas : à Paris, des tests révèlent la présence d'un polluant éternel « passe inaperçu » dans l'eau du robinet



Pour enfoncer le clou, en novembre nous [avons demandé le retrait immédiat des pesticides à base de flufenacet](#) l'un de ces pesticides PFAS générant du TFA et polluant des eaux. Pour appuyer notre demande, nous avons publié un [rapport](#) un peu en amont d'une réunion du SCOPAFF prévue début décembre devant statuer sur le devenir de cette substance. Finalement, il semblerait d'après les dernières informations disponibles à l'heure où nous rédigeons ces lignes que le vote se tiendra en mars 2025. Nous suivrons de près l'évolution de ce dossier.

Dans ce même rapport, nous alertons également sur les risques très importants de non-conformité de l'eau potable liés à la présence de TFA.

Suite au classement du flufenacet en tant que perturbateur endocrinien, le TFA doit être considéré comme un métabolite pertinent et la norme de qualité de 0.1 µg/L doit s'appliquer. Cette information a été largement reprise dans la presse et en particulier par Le Monde. Suite à ces révélations, nous avons saisi l'Anses pour demander une évaluation officielle de la pertinence du TFA, ainsi que pour avoir une valeur sanitaire, même provisoire pour le TFA. L'objectif étant d'inciter les pouvoirs publics à intégrer au plus tôt le TFA dans le contrôle sanitaire de l'eau potable tout en ayant les moyens de gérer les situations (nombreuses) où le TFA dépassera la norme de qualité. La surveillance officielle du TFA dans l'eau potable est la première étape nécessaire pour une prise de conscience de la situation et l'adoption des mesures de prévention fortes comme l'interdiction des PFAS pesticides a minima dans les aires d'alimentation des captages.

Le Monde

L'eau potable des Français menacée de non-conformité par un polluant éternel

Libération

Pesticides
Plus de la moitié des Français consomment une eau potable contaminée par un polluant éternel, non conforme aux normes de qualité



Le 18/20 : le journal de 19h du mardi 12 novembre 2024

Hier • 20 min

Notre travail a même fait l'objet de reprise à l'étranger, notamment en Italie.



Et également par certains élus comme ici le député Gabriel Amard ou encore la sénatrice Anne Souyris qui a alors posé une question au gouvernement sur ce dossier.



Nous avons également relayé en juillet [une étude intéressante qui alerte sur la part croissante aux Etats-Unis des PFAS dans les pesticides.](#)

Adjuvants et autres molécules non déclarées

En 2023, nous avons alerté avec les organisations membres du collectif Secrets Toxiques la Première Ministre Elisabeth Borne sur le manque de procédures scientifiques pour garantir l'innocuité des pesticides en France, notamment en ce qui concerne l'effet cocktail, et avons déposé un recours devant le Conseil d'État après l'absence de réponse du gouvernement.

Veille scientifique

Le 19 août 2024, nous avons relayé une étude intéressante suivant l'utilisation de pesticides agricoles dans les différents comtés et l'incidence des cancers dans ces zones. Des facteurs confondants ont aussi été étudiés (tabagisme, vulnérabilité sociale, utilisation des terres agricoles, population totale). Les résultats montrent que l'impact de l'utilisation de pesticides sur l'incidence du cancer pourrait rivaliser avec celui du tabagisme. Nous en avons profité pour rappeler que cette étude, qui conforte les données déjà révélées en France notamment par les expertises de la recherche médicale (INSERM 2013 et 2021), souligne l'urgence d'adopter des mesures préventives face aux risques que les pesticides représentent pour la santé publique. Nous avons donc demandé aux autorités compétentes de prendre au plus vite des mesures pour renforcer la réglementation et protéger les populations les plus vulnérables.

LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Tout ce travail de dénonciation des effets néfastes des pesticides serait vain sans, en parallèle, une action en faveur de la promotion de leurs alternatives ! Cette partie illustre comment nous réalisons ce travail de promotion de systèmes durables.

Défendre la bio et l'agriculture paysanne

Générations Futures a participé le 19 et 20 octobre aux journées d'automne de la bio à Lorient pour fêter les 20 ans de l'association Bioconsom'acteurs et réaffirmer avec des dizaines d'autres organisations et élu.es le rôle majeure et unique que joue l'agriculture et l'alimentation bio, couplés au commerce équitable, dans la préservation du vivant.

Cette réaffirmation s'est traduite dans un [appel](#) rédigé collectivement et présenté à la presse le dimanche en fin de journée (en [vidéo](#) la lecture de l'Appel). [Revoir en intégralité ces deux jours](#) .



La PAC

En avril, nous avons [réagi aux côtés de nombreuses ONG pour dénoncer l'attaque de la Commission européenne contre la conditionnalité environnementale de la PAC](#).

La SNANC

La loi Climat et Résilience de 2021 mandate la publication par le gouvernement d'une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat d'ici le 1er juillet 2023, en réponse à la proposition de la Convention citoyenne pour le climat visant à intégrer les objectifs climatiques dans la politique alimentaire. Des organisations de divers secteurs, dont Générations Futures, ont appelé à une stratégie prenant en compte les enjeux écologiques, de santé publique et de justice sociale, en réponse aux pressions des lobbies agroalimentaires.

Affichage environnemental

Nous continuons de suivre le dossier concernant la question de l'affichage environnemental des produits alimentaires. Actuellement, l'affichage de l'impact environnemental sur les produits alimentaires, prévu par le gouvernement pour aider les consommateurs à faire des choix éclairés, n'est pas à la hauteur.

Initialement prévu pour orienter les consommateurs vers des produits durables et de qualité, le dispositif gouvernemental proposé jusqu'en avril favorisait les systèmes de production intensifs plutôt que les modèles durables tels que l'agriculture biologique. Nos ONG pointaient notamment le manque de prise en compte de diverses disciplines pertinentes et les résultats incohérents du système proposé.

Nous avons souligné ces faiblesses dans un [courrier](#) que nous avons envoyé au gouvernement en avril 2024.



Dénoncer les fausses alternatives et pointer les impacts

Combien de pseudo-alternatives durables sont mises en avant pour, en réalité, maintenir un système agricole reposant sur de la technoscience aux conséquences néfastes sous-évaluées ? L'un **des rôles de Générations Futures est de veiller à dénoncer ces « fausses alternatives »**.

Nouveaux OGM

Nous sommes restés attentifs à ce dossier cette année encore. Le Parlement européen a débattu le 6 février à Strasbourg d'une proposition de déréglementation des OGM, initiée par la Commission européenne. **Face à cette menace, Générations Futures et 12 autres organisations paysannes, environnementales et de la société civile ont [appelé les citoyens et les paysans à manifester leur opposition notamment sur le parvis du Parlement européen](#).** En effet, la proposition de la Commission européenne visait à supprimer toute évaluation, traçabilité et étiquetage des nouveaux OGM. Le 24 janvier, la commission ENVI du Parlement européen avait adopté un texte sur les plantes obtenues à partir de nouvelles techniques génomiques (NTG). Malgré les critiques de l'Anses sur l'absence de fondement scientifique de ce texte, il pourrait conduire à une dérégulation totale des nouveaux OGM. Les critères utilisés pour déclarer une plante NTG équivalente à une plante conventionnelle sont scientifiquement infondés, mettant ainsi en péril la santé publique et l'environnement.

HVE

La loi française indique depuis 2011 que le label Haute Valeur Environnementale (HVE) doit récompenser des modes de production censés être particulièrement respectueux de l'environnement. Des études produites par l'OFB et l'IDDRI ont démontré que le contenu du label HVE n'était pas plus exigeant que la moyenne des pratiques agricoles françaises.

Une révision du référentiel entreprise par le gouvernement en 2022, et définitivement adoptée en novembre 2022, ayant pour but affiché de le rendre soi-disant plus exigeant n'a pas amélioré la situation. Des travaux et rapport ont démontré que le label Haute Valeur Environnementale (HVE) en France n'est pas plus exigeant que les pratiques agricoles standards, malgré une révision prétendument visant à renforcer les critères (cf. notre [dossier publié en 2023](#)). Avec d'autres ONG, nous avons donc saisi le Conseil d'État pour dénoncer cette tromperie, et des comparaisons entre la certification biologique et la HVE ont été publiées à la suite d'un reportage médiatique.

Les mouvements militants

Il est indispensable de permettre à tous les citoyens d'avoir accès, lors de temps d'échanges et de partage, à une information accessible et grand public sur le sujet des alternatives aux pesticides. C'est l'ambition de certains de nos événements, comme la Semaine pour les alternatives aux pesticides (SPAP) ou encore des marches militantes auxquelles nous participons.

La Semaine pour les alternatives aux pesticides



Du 20 au 30 mars 2024 s'est tenue, partout en France et dans plusieurs autres pays, la 19ème édition de la [Semaine pour les alternatives aux pesticides](#). Comme les années précédentes, sa préparation a suscité beaucoup d'enthousiasme, comme le montrent les centaines d'événements qui se sont tenus partout en France et à l'étranger grâce à l'implication d'une cinquantaine de partenaires.



Le 20 février 2024, [Génération Futures a annoncé](#) la 19ème Semaine pour les Alternatives aux Pesticides. Cet événement, soutenu par près de 50 partenaires nationaux et internationaux, ainsi que des centaines d'organismes locaux, vise à sensibiliser le public aux dangers des pesticides et à promouvoir des alternatives écologiques. L'annonce a souligné l'importance de cet événement pour mobiliser et informer les citoyens sur les pratiques agricoles durables.

Le 14 mars 2024, nous avons dévoilé le programme des événements organisés par nos bénévoles pendant la SPAP. Nous avons mis en place une série d'activités réparties par région, incluant des conférences, des ateliers pratiques, des projections de films et des visites de fermes. Ce programme varié visait à toucher un large public et à démontrer concrètement les alternatives viables aux pesticides chimiques. Génération Futures a également mis en avant la diversité et la richesse des initiatives locales, illustrant l'engagement des communautés dans la transition agroécologique.

Le 28 mars 2024, dans le cadre de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides, Génération Futures a soutenu et diffusé l'Appel des 700 soignants. Cet appel, lancé par des professionnels de la santé, dénonce les impacts néfastes des pesticides sur la santé humaine et appelle à une réduction drastique de leur utilisation. Les soignants mettent en avant les liens entre l'exposition aux pesticides et diverses maladies chroniques, soulignant l'urgence d'une transition vers des pratiques agricoles sans pesticides. Cet appel a renforcé le message de la SPAP et a sensibilisé un public plus large aux enjeux sanitaires liés aux pesticides.

Comme chaque année, **la SPAP a engendré la mobilisation sans faille des groupes locaux de Génération Futures.** Stands d'information, projections-débats, conférences-débats, ateliers, visites de jardins partagés, forums, marchés de produits locaux et bio...**nos bénévoles ont fait preuve d'une grande imagination pour sensibiliser le grand public aux alternatives à l'utilisation des pesticides de synthèse !** Un très grand merci à eux ! (Lire de [bilan](#) et la [revue de presse](#))

LA SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES
Bilan de l'édition 2024

Projections de films

- Saint-Vallier (Drôme) :** Ciné-débat avec pour support le film "ZUT - zones Urgentes à Transformer" dans le cadre de la SPAP en présence de Joel Lobé, sénateur à l'initiative de la loi interdisant les pesticides sur les espèces publiques.
- Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) :** Projection du film "Les Agités du Bocage" suivi d'une table ronde avec le témoignage d'agriculteurs passés en bio. Cet événement a réuni une trentaine de personnes avec surtout des nouveaux venus. Portant sur le sujet d'une population locale qui se bat pour son cadre de vie et ses agriculteurs de proximité, les élus locaux qui les soutiennent et le rôle des aides, ce film fut l'occasion pour Félix, ancien agriculteur conventionnel d'évoquer son parcours et de répondre aux questions sur la problématique actuelle de la protection des haies et du portage de l'eau.
- Ancenis (Loire-Atlantique) :** Projection du film "Les Agités du Bocage" par Nature et Jardin 44 qui soutient sa diffusion avec l'antenne du lycée Briand d'Ancenis.
- Saint-Jean (Haute-Vienne) :** Projection du film "Les Algues Vertes" suivie ensuite par un débat animé par la journaliste Juliette DUCQUESNE. Cet événement a été organisé par Saint-Jean Environnement avec le soutien de plusieurs associations dont Génération Futures, La confédération paysanne, Le soulèvement de la terre, Terre de lien etc...
- Pechoussac (Haute-Garonne) :** Après la projection du film "Des fraises pour le renard", s'est tenu une table ronde / débat sur les pesticides, pourquoi faut-il s'en passer et peut-on s'en passer ? en compagnie de **Pauline Carven, toxicologue à Génération Futures**; **Hélène Delmas, porte-parole de la Confédération Paysanne et agricultrice bio**; **Jean-Pierre Sarthou, professeur à l'ENSAT**; **Laure Lopez, ingénieure écologue, paysanne-herboriste**; **Adrien Collet, paysan-boulangier**.
- Auzamville (Haute-Garonne) :** Nardensis, en partenariat avec la Mairie d'Auzamville, le cinéma Jean Marais, Bioécop et Terre de Lien a proposé un **Ciné-débat avec pour thème: Agriculture et alimentation, quel modèle pour demain.** Le débat avec Fabrice Ruffier (Terre de lien) et deux agriculteurs locaux. Le portage de Camille et la ferme Borde Bio a été fait à la suite de la projection du film: **Le théorème du Boeuf**.

Visites

- Sèzes (Bouches-du-Rhône) :** OSTA (démocratisation durable par l'écovillage) a organisé une matinée découverte dans ses locaux. Son objectif est de revenir sur l'usage des insecticides et leur nocivité dans le cadre des opérations de démolition. Cette matinée a été accompagnée d'une **visite, notamment du laboratoire d'élevage de moustiques.**
- Leas (Halle) :** Lors d'une visite, le groupe "Stop Pesticides Tyrol du Sud/Sudtirol" et la coopérative sociale biologique Vinters, de Molles, présentent aux visiteurs la "philosophie Vinters", la **méthode d'agriculture biologique et les produits de la coopérative.**
- Hainaut (Belgique) :** **Visite guidée des ruches, de la miellerie (matériel) et dégustation de miel.** Sensibilisation aux pollinisateurs et au rejet de l'utilisation de pesticides. Y ont également été abordés d'autres problématiques comme celles du changement climatique, des ressources en eau et des changements possibles dans la production de nos légumes.
- Meringes (Loire) :** **Visite d'une ferme bio suivie d'un documentaire** sur des témoignages d'agriculteurs bio et de représentants d'associations environnementales.

Balades

- Tournefeuille (Haute-Garonne) :** **Sortie botanique :** A la découverte des plantes sauvages, les connaître pour les protéger avec Patricia Sentenas.
- Saint-Affrique (Aveyron) :** Rendez vous à "la gravière" (site de loisirs) de Saint-Affrique pour un **balade naturaliste en famille** au bord de l'eau.
- Kintzheim (Bas-Rhin) :** Au départ de la salle Harmonie de Kintzheim, rejoignez-nous pour une **balade à travers les vignes** du plateau des Vosges, direction Ceschwiller ! Plusieurs intervenants vous feront découvrir la richesse de ce vignoble, en termes de faune et de flore et vous présenterons les différents modes de conduite agro-écologique de la vigne. Au fil de la balade, vous aurez l'occasion de déguster différents vins produits localement ainsi que des toasts à base de plantes comestibles !

Les marches, tribunes et rassemblements unitaires

Nous avons soutenu cette année les actions entreprises par les [mutuelles](#) qui ont porté notamment au Parlement européen et au Sénat leurs attentes en matière de pesticides et d'amiante visant à une meilleure protection des populations.

Nous avons également participé à deux rassemblements le 2 mars en faveur de l'agriculture durable pendant le Salon International de l'Agriculture. L'un nommé "[l'Appel pour le vivant](#)" à l'initiative d'un collectif d'ONG dont Générations Futures. **Joseph Garrigue**, ex conservateur de la Réserve Naturelle de la forêt de la Massane (Pyrénées orientales), a traversé la France à pied avec sa compagne depuis le 13 janvier 2024 pour alerter ses concitoyens sur l'omniprésence des pesticides autour de nous. Des associations – dont **Générations Futures** – se sont rassemblées pour l'accueillir à l'Académie du Climat. L'autre à l'initiative de la Confédération paysanne soutenue par de nombreuses ONG dont GF. Le mot d'ordre de cet événement des paysans de la Confédération Paysanne était « Nous paysans et paysannes, vivons l'écologie au quotidien sur nos fermes et avec les citoyens et les citoyennes. Nous ne demandons pas moins d'environnement, nous souhaitons plus de moyens et des décisions cohérentes pour engager la transition écologique de l'agriculture et l'arrêt de la fuite en avant désastreuse par de fausses solutions technologiques. ».



FOCUS SUR LES AUTRES POLLUANTS CHIMIQUES

Générations Futures a étendu ses actions à d'autres familles de polluants chimiques, tels que les biocides, les plastifiants, les nanomatériaux, les métaux lourds ou encore les perfluorés. L'association entend ainsi montrer la généralisation de la contamination de nos milieux de vie et de nos organismes. Elle considère qu'il est urgent de protéger l'environnement, la santé de chacun, à commencer par celle des enfants à naître.

Suivi de la réglementation et des politiques publiques

Tout comme les pesticides, **le suivi des réglementations et des politiques publiques s'avère indispensable** aussi bien au niveau national qu'europpéen.

Au niveau européen

Faire de la lutte contre la pollution chimique un enjeu majeur des politiques publiques est toujours une gageure et en 2024 ce fut encore le cas ! **Le 28 juin 2024, la pollution a été officiellement incluse dans l'agenda stratégique de l'Union Européenne. Cette avancée que nous avons salué, obtenue grâce au travail acharné des ONG européennes et françaises, dont Générations Futures, est une reconnaissance importante de la triple crise planétaire que nous traversons** : changement climatique, perte de biodiversité et pollution. L'ajout de la pollution dans l'Agenda stratégique – grâce à notre action collective notamment via l'envoi de courriers aux décideurs - est une opportunité majeure pour continuer à plaider en faveur de l'ambition zéro pollution de l'UE. **Cependant, certains aspects de l'agenda nécessitent une vigilance continue**, notamment l'accent mis sur un environnement favorable aux entreprises qui pourrait se faire au détriment de la santé et de l'environnement, tout comme les débats autour de la réduction des « charges bureaucratiques ». Il est crucial de s'assurer que les produits chimiques sûrs et durables ne soient pas négligés.

Le 9 octobre 2024, nous avons maintenu notre pression à **l'occasion de la rencontre le 14 octobre des ministre de l'Ecologie dans le cadre d'un Conseil de l'UE, Générations Futures a envoyé une lettre** aux représentations permanentes des États membres de l'UE et aux ministres de l'environnement de l'UE, **appelant à leur soutien et à leur leadership pour garantir que les engagements antérieurs pris en faveur d'un niveau élevé de protection de la santé et de l'environnement restent au cœur du mandat 2024-2029** de la Commission européenne, y compris la **mise en œuvre des mesures de protection de la santé promises dans la stratégie sur les produits chimiques pour la durabilité (CSS) et la révision de REACH sans plus tarder.**

Le 14 octobre 2024, avec 18 autres ONG européennes, nous avons dénoncé les insuffisances du rapport Draghi portant sur la compétitivité de l'UE. **Ce courrier a fait l'objet d'une réponse**, dans laquelle la Commission exprime son engagement envers les objectifs de la Stratégie sur les Produits Chimiques, intégrée dans le Pacte Vert. Elle reconnaît les préoccupations soulevées, notamment l'équilibre entre les gains économiques et les coûts environnementaux et sanitaires, la réglementation des substances dangereuses, et l'avenir de l'économie circulaire. La Commission réaffirme sa volonté d'encourager des alternatives plus sûres et innovantes, en particulier à travers la révision prochaine de la réglementation REACH. A suivre donc...

Reach

En 2023, Générations Futures a été fortement mobilisée pour la révision du **règlement REACH**, encadrant les substances chimiques en Europe, en lien avec le pacte vert européen. Malgré les failles de REACH depuis sa mise en vigueur en 2007 et l'urgence de **sa révision** pour la santé publique et l'environnement, celle-ci **est retardée, principalement en raison des pressions de l'industrie chimique** et de certains décideurs européens. Nos ONG n'ont eu de cesse – au travers de très nombreuses actions ([lire notre rapport d'activités 2023 à ce propos](#)) - promouvoir une révision rapide, juste et ambitieuse de ce règlement, avec des actions telles que des recommandations, des campagnes de sensibilisation, des tribunes dans les médias et des lettres aux responsables politiques. Malgré ces efforts, la révision de REACH ne figurera pas dans le programme de travail 2024 de la Commission européenne, ce qui est dénoncé comme un recul inacceptable. Pour sensibiliser davantage, des actions comme des webinaires sont organisées pour informer les ONG sur les enjeux entourant ce règlement crucial.

Autres réglementations

D'autres réglementations sur les substances chimiques méritent que l'on s'y intéresse. Notamment celle sur la [sécurité des jouets](#). Notre objectif avec les collègues d'autres ONG est de renforcer la réglementation européenne sur la sécurité des jouets, afin de protéger les enfants contre les substances chimiques dangereuses, notamment les perturbateurs endocriniens (PE), les substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS) et les bisphénols. Diverses organisations environnementales dont Générations Futures ont envoyé une lettre aux députés européens pour insister sur l'importance d'adopter cette réglementation sans délai.

Grâce à cette pression, le Parlement européen (PE) a voté en faveur d'une révision de la réglementation de l'UE sur la sécurité des jouets. Cette révision inclut des mesures pour interdire les perturbateurs endocriniens dans les jouets. Cette nouvelle réglementation prévoit également des restrictions sur les PFAS, connus pour leur persistance et leur toxicité, ainsi que sur les bisphénols, qui sont également nocifs pour la santé. La révision élargit le champ d'application des restrictions pour inclure d'autres produits chimiques dangereux, en particulier ceux qui sont persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT).

Le Conseil devait préparer sa position sur cette réglementation, et le dossier devait ensuite être suivi par le nouveau Parlement européen élu en juin 2024. Nous avons donc adressé au Conseil le 12 avril un [courrier](#) sur ce sujet (Générations Futures a coordonné le travail pour la France).

Au niveau national

Tout au long de l'année, nous avons pris part de manière régulière aux diverses réunions dédiées au PNSE 4 ou SNPE2. Nous avons aussi été attentifs aux tentatives de régressions en matière de démocratie environnementale. **Le 4 décembre 2024 s'est ouvert la [consultation publique](#) sur le projet de décret proposant une modification des catégories de projets soumis à la commission nationale du débat public (CNDP).** Ce projet vise plus particulièrement à exclure du champ de la CNDP tout projet industriel dont les coûts des projets seraient supérieurs à 300 millions d'euros. Une telle régression est inacceptable puisqu'il s'agit ni plus ni moins que de priver le public de son droit au débat pour ce type de projet.

Sous couvert de "centrer le travail de la CNDP sur les très grands projets" afin "d'accélérer la réalisation de projets industriels", ce projet de décret prévoit de réduire le droit du public en matière d'environnement, droit pourtant protégé nationalement par l'article 7 de la [Charte de l'environnement](#).

Générations Futures a donc pris part à cette consultation et notre réponse complète, [à retrouver ici](#), s'inscrit dans la même voie que la quasi-totalité des commentaires à ce jour qui s'oppose à ce projet

de décret et ne voit dans cette proposition qu'un nouveau coup porté à la démocratie environnementale, déjà largement mise à mal ces derniers mois.

Génération Futures s'est donc fermement opposée à ce projet de décret, qui constitue **une nouvelle régression du droit à l'environnement et du droit des citoyens** à participer aux décisions vis-à-vis de projets impactant leur environnement et leur santé. Nous avons invité les internautes à faire part de leur opposition en répondant à la consultation jusqu'au 27 décembre.

Des substances dans le viseur

Comme sur le dossier des pesticides, nous gardons un œil attentif sur certaines substances particulièrement problématiques du fait de leur nature, leur usage et/ou leur dangerosité. Cela a été le cas pour certaines d'entre elles cette année encore.

Perturbateurs endocriniens

Génération Futures a continué de s'intéresser de près au sujet des perturbateurs endocriniens (PE) en sensibilisant le public et agissant pour une meilleure politique publique en la matière.

Ainsi, en janvier **nous avons rebondi** sur des déclarations faites par Emmanuel Macron, ce dernier annonçant un grand plan de lutte contre l'infertilité pour permettre un « réarmement démographique ». Nous en avons profité pour rappeler que les perturbateurs endocriniens sont souvent en cause dans les problèmes de fertilité. Plusieurs études scientifiques montrent que l'exposition à ces substances peut altérer la fonction reproductive chez l'homme et la femme. Les PE, en imitant ou en interférant avec les hormones naturelles, peuvent entraîner une diminution de la qualité et du nombre de spermatozoïdes, des troubles du cycle menstruel, et des complications pendant la grossesse. Ce constat est alarmant, surtout dans un contexte où l'infertilité touche déjà de nombreux couples.

Avec des ONG partenaires en avril, nous **avons rappelé l'importance d'un étiquetage explicite des produits contenant des perturbateurs endocriniens**. Le consommateur doit être informé des risques potentiels associés aux produits qu'il utilise quotidiennement. L'affichage clair et précis des substances PE sur les étiquettes permettrait de faire des choix éclairés et de réduire l'exposition à ces substances nocives. Actuellement, l'absence d'une réglementation stricte sur l'étiquetage empêche les consommateurs de prendre conscience des dangers et de protéger leur santé efficacement.

Et en juillet, nous **avons fait la lumière sur un énième excellent rapport des inspections générales concernant l'évaluation de la Stratégie nationale sur les PE numéro 2**. Pour mémoire, adoptée en 2019, la SNPE 2 avait pour objectif de réduire l'exposition de la population et de l'environnement aux PE. Construite autour de 3 axes (« Former et informer », « Protéger la population et l'environnement », « Améliorer les connaissances »), c'est un bilan mitigé qui ressort de l'évaluation de cette stratégie.



Sur le territoire, nos relais locaux sont mobilisés pour informer et sensibiliser sur cette problématique d'ampleur. Divers outils sont déployés. Par exemple, en décembre 2024, dans le cadre du salon grand public Asphodèle à Pau, notre antenne des Pyrénées-Atlantiques a organisé une **exposition** autour de ces substances.

Bisphénols

Le bisphénol A (BPA) a refait parler de lui en 2024. En effet, [une proposition de restriction européenne](#) de cette substance dangereuse, interdite en France dans tout contenant alimentaire depuis 2015, était en discussion cette première partie de l'année. Ce projet vise à interdire à l'échelle européenne cette substance dans les matériaux destinés à entrer en contact alimentaire.

Nous sommes particulièrement favorable à une réglementation européenne du BPA, chose qui aurait déjà dû avoir lieu il y a longtemps : la quasi-totalité des Français sont ainsi [exposé non seulement au BPA](#) mais à d'autres types de bisphénols (S ou F par exemple), dont 80% de cette exposition a lieu via l'alimentation.

L'un des buts de cette proposition européenne est d'ailleurs d'éviter les « substitutions regrettables » et inclure d'ores et déjà d'autres types de bisphénols dans la proposition de restriction. [Une consultation publique](#), à laquelle Générations Futures a participé, était ouverte jusqu'au 8 mars 2024.

PFAS

Les composés per- et poly-fluoroalkylés (PFAS), surnommés "polluants éternels" en raison de leur persistance environnementale, regroupent environ 4 500 substances. Leur exposition est liée à de graves effets sur la santé, notamment des cancers et des perturbations endocriniennes. En réponse à ces dangers, une proposition de restriction au niveau européen a été préparée et soumise à l'ECHA en janvier 2023. Mobilisés depuis plusieurs années, **en 2024, nous avons également maintenu une forte pression sur ce dossier !**

Outre nos propres actions détaillées ci-après, nous nous sommes fait le relai d'actions menées par nos collègues européens comme ce [rapport](#) du Bureau européen de l'environnement (BEE) et ChemSec qui [ont révélé que plusieurs dirigeants européens ont été testés positifs à la présence de PFAS](#) dans leur sang. d'un certain nombre de données utiles émanant d'autres pays comme le fait que [Chemours a été contraint de fermer une ligne de production à Dordrecht](#) ou encore sur le fait que les [États-Unis aient fixé enfin des valeurs limites](#).

Surveillance et détection de la pollution par les PFAS dans les milieux

Une partie importante du travail de Générations Futures a été la surveillance et la révélation de la contamination environnementale par les PFAS. Le 27 janvier 2024, notre association a accueilli favorablement la [publication des résultats de surveillance des eaux par l'Agence Régionale de Santé \(ARS\) Auvergne Rhône-Alpes](#). Ces résultats ont mis en lumière la présence inquiétante de PFAS dans les ressources en eau de la région, soulignant l'urgence d'une action pour protéger la santé publique.

Le 6 février 2024, Générations Futures a révélé une [pollution alarmante aux PFAS près de la plateforme chimique de Salindres dans le Gard](#). Ce rapport a conduit l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie à initier une campagne exploratoire des PFAS dans l'eau potable (même si celle-ci s'est faite sans le TFA) et contraint la préfecture à revoir ces arrêtés préfectoraux.



Les analyses menées par notre antenne dans le Gard rhodanien ont montré une **contamination significative**, poussant l'organisation à demander des mesures immédiates pour remédier à cette situation.

Ces résultats ont été confortés par de nouvelles analyses réalisées par notre association de nouveau à proximité du site de Salindres en avril et [publié en juin 2024](#). Nous avons renforcé notre travail avec la [publication](#) en septembre de nouvelles analyses, cette fois en recherchant du TFA dans les eaux du robinet dans une dizaine d'autres communes de la région.



Ces résultats nous montrent que le TFA contamine l'eau potable de toutes ces communes situées le long du Gardon, et même à Beaucaire située en bord du Rhône.

Un évènement imprévu est arrivé en septembre. Nous avons appris la fermeture à venir de l'usine de Solvay à Salindres. A l'annonce brutale de cette fermeture, nous avons voulu immédiatement témoigner notre [soutien](#) aux salariés et familles. Rappelant que la responsabilité environnementale des entreprises, tout comme leur responsabilité sociale, doivent être ici pleinement assumée. **Les entreprises comme Solvay doivent répondre de leur héritage toxique**, qu'il s'agisse de montagnes de déchets ou de pollutions qui s'écoulent jusqu'à la mer. Il est inacceptable de laisser aux générations futures un environnement dégradé. **De même, nous avons souligné le fait qu'il serait inacceptable de se « débarrasser » des salariés, en accusant la 'concurrence internationale' et les 'normes environnementales' pour se dédouaner, sans leur assurer un avenir digne** en travaillant à une réorientation des activités du site éventuellement accompagnée de solutions de reclassement et de reconversion adéquates. **Nous avons appelé les autorités et les parties prenantes à engager un dialogue constructif.** Insistant que le fait que les salariés, qui depuis des décennies **contribuent au fonctionnement de ce site, au prix de leur santé parfois, devaient être au cœur des discussions** pour une transition écologique de l'activité qui **protège à la fois l'emploi et l'environnement.** Générations Futures a rappelé qu'elles soutenaient toutes celles et ceux qui, dans le cadre de leur activité professionnelle, dénoncent les activités menaçant les milieux et exposant des individus à des substances dangereuses, avec des répercussions potentielles sur leur santé et celle de leurs enfants. Depuis cette annonce nous avons des échanges très réguliers avec les salariés syndiqués de l'usine et déplorons les attaques dont nous sommes l'objet de la part de certains élus irresponsables.



Dans une autre zone géographique, le 14 mars 2024, Générations Futures a dévoilé de nouvelles [analyses de l'eau de la rivière Oise](#), qui ont montré des niveaux préoccupants de PFAS. Cette découverte a conduit l'organisation à écrire à la préfète pour exiger des actions de protection et de dépollution. Nous avons signalé le problème notamment en [écrivant](#) à la préfète.



Le 27 mai 2024, Générations Futures, en partenariat avec le réseau Pesticides Action Network Europe et d'autres membres du réseau, a [mis en lumière la contamination généralisée de l'eau de surface et souterraine par l'acide trifluoroacétique \(TFA\)](#), un produit de dégradation non réglementé des pesticides PFAS. Cette découverte souligne une fois de plus la nécessité d'une réglementation plus stricte et d'une surveillance accrue ([lire plus de détails dans la partie pesticides PFAS](#)).

Ces diverses communications ont poussé certains producteurs d'eau comme Véolia à se positionner sur le sujet. Ainsi, le 4 septembre 2024 Véolia publiait un [communiqué de presse](#) concluant sa campagne d'analyse des PFAS dans ses réseaux d'eau potable. Nous n'avons pas manqué de [réagir](#) Car bien que le constat se veuille rassurant, il était nécessaire de souligner que la campagne ne se focalisait que sur les 20 PFAS listés dans la directive cadre sur l'eau. Cette liste n'inclut notamment pas des composés comme le 6:2 FTS, émis en très grande quantité par les sites d'[Arkema à Pierre-Bénite](#) et de [Chemours à Villers-Saint-Paul](#), ou encore l'acide trifluoroacétique (TFA) retrouvé dans [les eaux potables de 11 pays](#) de l'Union Européenne. Également absents de la liste de substances, les nouveaux PFAS utilisés en remplacement des substances fluorées « historiques », tels que le GenX. Cette limitation tend à sous-estimer la pollution aux PFAS dans les réseaux d'eau.

Mieux le 19 septembre, nous nous sommes fait le relais d'une [enquête](#) menée par Radio France basée sur cette même liste mais qui pour le coup montre que **sur les 89 échantillons analysés, 43% contiennent des substances PFAS quantifiables**. 27 échantillons révèlent des PFAS interdites ou classées comme cancérogènes. Généralement les quantités retrouvées sont assez faibles mais **5 échantillons présentent des taux préoccupants et 3 dépassent la future norme européenne**.

Présence des PFAS dans l'alimentation



Généralisations Futures a également publié plusieurs rapports pour sensibiliser le public et les autorités sur la présence de résidus de PFAS dans l'alimentation. Le 27 février 2024, nous avons publié une [nouveau rapport sur l'augmentation préoccupante des résidus de pesticides contenant des PFAS](#) dans les fruits et légumes en Europe et en France.



FRUITS ET LÉGUMES: LA PRÉSENCE DE "POLLUANTS ÉTERNELS" AUGMENTE DE 220% EN EUROPE



Pesticides : Les « polluants éternels » toujours plus présents dans les fruits et légumes en Europe



Pesticides: des "polluants éternels" toujours plus présents dans les fruits et légumes en Europe



La présence de « polluants éternels » dans les fruits et légumes expose en Europe

Nous avons également [rendu publiques des analyses d'œufs](#) prélevés par nos soins à proximité de Villers Saint Paul qui montraient que, sur 5 échantillons d'œufs prélevés par l'association, **4 dépassaient les normes pour le PFOS et le PFOA, 3 dépassaient les normes pour le PFNA et 4 dépassaient les normes pour le « total des 4 PFAS »**. L'association avait alors alerté sur le danger pour la population consommant ces œufs. [Ces analyses ont été confirmées](#) par des analyses de PFAS dans les œufs de

poulaillers privés à Villers-Saint-Paul et Verneuil-en-Halatte, réalisées par Chemours, qui montrent **des dépassements de normes dans 66% des cas**.

Nous avons également participé à [une enquête sur la présence des PFAS dans les eaux minérales en Europe](#). Ce travail est le fruit d'un constat. Des études récentes montrent une contamination généralisée des eaux européennes, y compris des eaux minérales, par l'acide trifluoroacétique (TFA), un composé chimique persistant et toxique pour la reproduction. Ce problème environnemental alarmant est principalement lié aux pesticides PFAS flufenacet et flutolanil, dont l'utilisation entraîne une pollution significative des eaux souterraines et potables. Avec le réseau PAN Europe, nous avons donc décidé de tester des eaux minérales.

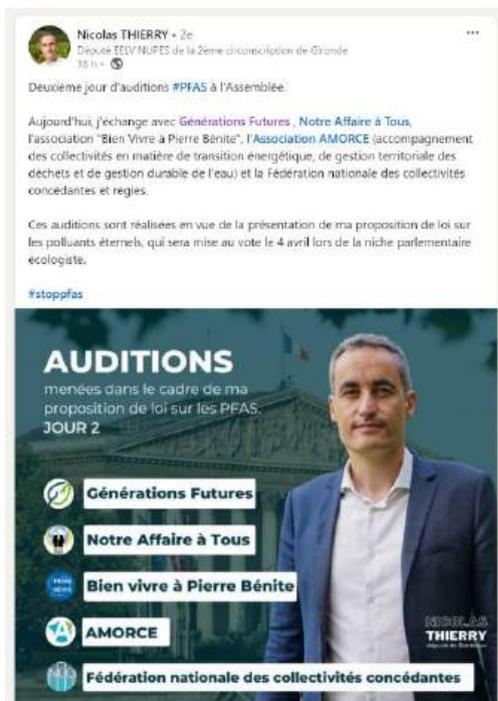
Les principaux constats qui ressortent de ces analyses sont les suivants : les tests de PAN Europe ont détecté du TFA dans 10 des 19 échantillons, avec des concentrations dépassant largement les seuils réglementaires.

Pour la première fois, le 4 décembre, la Commission proposait de ne pas renouveler l'approbation des pesticides flufenacet et flutolanil, principales sources de TFA. Lors du SCOPAFF (le comité décisionnaire qui s'est réuni le 4 décembre) aucune interdiction n'a été confirmée.

Plaidoyer, travail législatif et réglementaire

Au niveau européen, nous avons réagi à la [restriction du PFHxA](#). Le jeudi 19 septembre **la Commission Européenne a adopté la proposition de restriction sur l'acide undecafluorohexanoïque (PFHxA)** et ses dérivés. Si la restriction universelle concernant l'ensemble de la famille des PFAS proposée en janvier 2023 par 5 Etats reste la plus importante en termes de portée et d'impact, il ne faut pas oublier les autres restrictions concernant certains PFAS en particulier, plus ciblées, notamment la restriction concernant l'usage des PFAS dans les mousses anti-incendie et celle sur les PFHxA. **Cette restriction, proposée par l'Allemagne fin 2018, a cependant perdu une grande partie de sa substance comme nous le notons dans notre article consacré à ce sujet.**

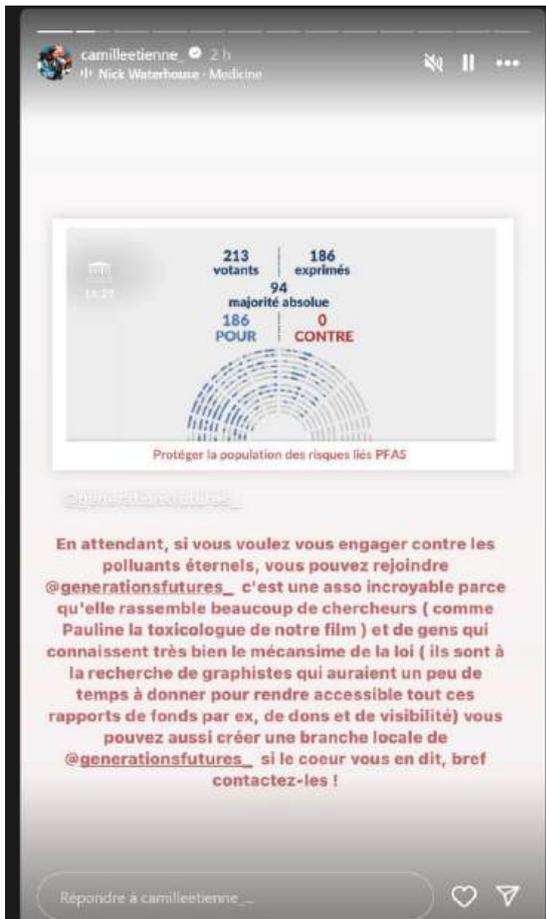
Au niveau national, sur le front législatif, Générations Futures a joué un **rôle crucial dans la promotion de lois visant à interdire les PFAS**. Le 25 mars 2024, notre association a appelé à une [mobilisation des citoyens pour soutenir la proposition de loi \(PPL\) du député écologiste Nicolas Thierry](#). Nous avons d'ailleurs été auditionnés à plusieurs reprises dans le cadre de cette PPL (en mars à l'AN puis en mai au Sénat).



Cette initiative visait à interdire les PFAS et à renforcer la protection de la santé publique. Le 28 mars, la **commission développement durable ouvre la voie à une trajectoire de sortie des PFAS**. Il était très important que notre association reste mobilisée car **les attaques n'ont pas manqué**, certaines venues du gouvernement lui-même par la voix de Bruno Lemaire mais également des industriels qui ont tout mis en œuvre pour faire capoter cette loi.

Le 2 avril 2024, nous avons publié des informations pour démystifier les mensonges des industriels minimisant les dangers des PFAS. Générations Futures a souligné l'importance de réglementations strictes pour protéger la population contre ces substances toxiques. Nous avons également **soutenu les pompiers dans leur combat pour dénoncer les risques associés à leur exposition aux PFAS** contenus dans les mousses anti-incendie en participant notamment à l'un de leur rassemblement à Paris en mai.





Notre travail de plaidoyer et de sensibilisation a porté ses fruits. Première étape : le vote en faveur de la loi et à l'unanimité à l'Assemblée nationale en plénière le 4 avril.



Ensuite passage le 22 mai 2024 en Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable au Sénat sans trop de dégâts.

Le 30 mai 2024, Générations Futures se félicitait de l'adoption de la proposition de loi visant à interdire les PFAS au Sénat. Cette adoption a été le résultat d'un effort collectif entre politiques, associations, scientifiques et journalistes (dont Camille Etienne), marquant une victoire significative pour la santé et l'environnement.

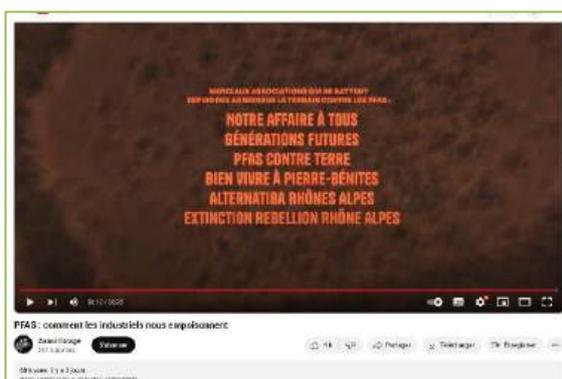


Problème, avec la dissolution de l'Assemblée nationale (AN) en juin le texte n'a pas pu être adopté définitivement. Il a fallu attendre le mois d'octobre pour pouvoir remettre la pression et demander à notre communauté d'interpeller les députés [grâce à notre outil Shake ton politique](#) pour faire en sorte que la loi soit inscrite à l'ordre du jour de l'AN et puisse être ainsi définitivement adoptée. Cela pourrait advenir en février 2025 dans le cadre de la niche parlementaire des écologistes car suite à la grande instabilité gouvernementale, cette loi n'a pas pu être définitivement adoptée en 2024.



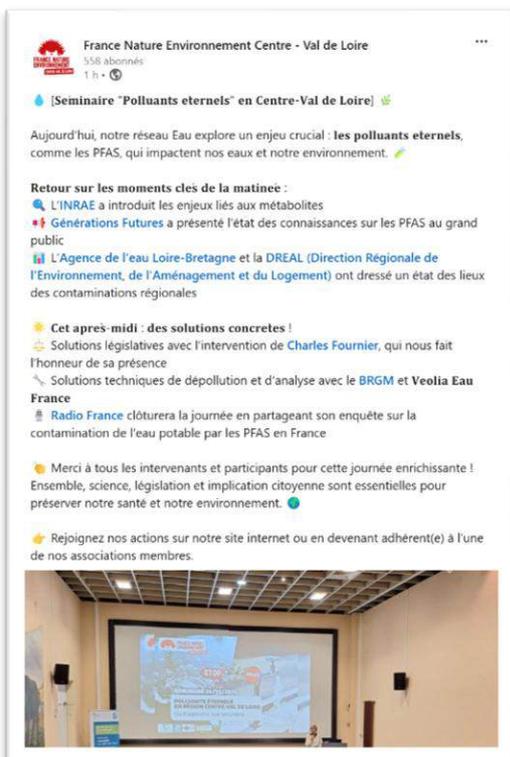
Nous avons également suivi de près les textes nationaux réglementaires relatifs à ces polluants. Ainsi, le 8 juillet 2024, un [projet d'arrêté sur l'analyse des PFAS dans les émissions atmosphériques](#) des incinérateurs a été publié. Ce projet, ouvert à consultation publique jusqu'au 28 juillet, a suscité une réponse détaillée de Générations Futures. **Nos critiques principales portaient sur un nombre insuffisant de campagnes de mesures**, sur le fait que les PFAS à chaînes courtes, particulièrement nocifs, ne sont pas inclus dans les recherches. Nous avons également demandé **l'inclusion de laboratoires européens et américains pour pallier le manque de capacités d'analyse**, la révision des exclusions de certaines installations comme celles utilisant de la biomasse et la suppression de l'exemption pour les exploitants prétendant l'absence de PFAS dans leurs déchets. Ce projet est une étape importante, mais des améliorations sont nécessaires. Suivi des lixiviats, cendres, et mâchefers, transparence totale des données et une surveillance pérenne des émissions sont essentiels pour une protection efficace. **Nous restons vigilants** et vous tiendrons informés des évolutions de ce projet d'arrêté.

Petite aparté : nous avons participé au [documentaire de Camille Etienne Toxic Bodies](#)



Rassemblements, formations et projection

Dans le cadre de son plaidoyer contre les PFAS, Générations Futures a été à l'initiative - ou parties prenantes - de plusieurs rassemblements contre ces substances en 2024. Ces derniers se sont tenus devant le Sénat mais également devant des mairies de zones touchées par une pollution par ces substances telles que la mairie d'Oullins-Pierre-Bénite.



Nous avons également formé à leur demande des représentants d'ONG sur ce sujet des PFAS comme ici à Orléans où notre chimiste Mathieu Ben Braham a fait une intervention sur ce sujet.

De même, nous sommes intervenus au Sénat dans le cadre d'une projection du film « How to poison a planet ».



Actions juridiques

Le 9 septembre 2024 nous avons rejoint l'action juridique des associations Bien Vivre à Pierre Bénite ainsi que des membres du Collectif PFAS contre Terre ayant déposé, avec le soutien juridique de Notre Affaire à Tous, un recours en référé [suspension auprès du Tribunal Administratif](#) de Lyon demandant l'annulation et la suspension immédiate de l'arrêté préfectoral du 14 mai 2004 autorisant et encadrant le fonctionnement du nouveau réacteur e-Lynx sur le site **d'Arkema France** à Oullins Pierre -Bénite. L'audience s'est tenue le 10 septembre en présence de représentants de notre association. Vendredi 13 septembre 2024, **le tribunal administratif de Lyon a rejeté la demande de nos associations** et collectifs.

Le juge a estimé que l'augmentation de l'activité de l'industriel avec la mise en place d'un nouveau réacteur ne nécessitait pas une autorisation environnementale et une étude d'impact.

Le 8 novembre, Bien vivre à Pierre Bénite et Générations Futures ont donc **déposé un pourvoi en cassation** devant le Conseil d'État, contestant l'autorisation d'extension de l'usine Arkema à Pierre-Bénite. Nos associations ont dénoncé de nouveau un manque de transparence et une méconnaissance des principes de précaution et d'information inscrits dans la Charte de l'environnement. Nous avons souligné également les dangers potentiels des nouveaux procédés, l'insuffisance des garanties sur l'innocuité des produits utilisés, et les risques liés à l'augmentation du stockage de substances toxiques. Enfin, elles appellent à une réévaluation complète du dossier pour garantir la sécurité des riverains et la protection de l'environnement.

Nous avons également **rejoint les actions juridiques contre Daikin**, toujours à Pierre-Bénite et **témoigné dans le cadre d'une procédure juridique contre des militants d'Extinction Rébellion** dans le cadre d'un procès au tribunal correctionnel de Lyon qui s'est tenu en juin suite à l'intrusion de certains activistes sur le site de l'usine Arkéma.

Critiques des politiques publiques

Outre les nécessaires avancées à obtenir dans le cadre législatif ou réglementaire, il est aussi **primordial d'avoir des politiques publiques à la hauteur et des propositions de cadre qui soient ambitieuses** ce qui n'est pas vraiment le cas avec les propositions faites en 2024.

Le 7 février nous avons notamment réagi à la publication d'un rapport sur les PFAS porté par le député Cyrille Isaac-Sibille. Si ce rapport fait des recommandations dont certaines sont intéressantes (rappel de la nécessité de stopper les émissions industrielles de PFAS en France, du besoin d'informations scientifiques, et de communication auprès des citoyens, des élus et des administrateurs est nécessaire), **il y a aussi des lacunes que nous avons identifiées** : il n'y a pas de proposition claire en vue de recommander la surveillance de l'eau potable dès aujourd'hui, avant 2026. De même, la question des pesticides PFAS et de leur métabolite, comme le TFA, est un sujet absent.

De même, le 11 avril 2024, **Générations Futures a réagi au nouveau plan interministériel du gouvernement sur les PFAS**. Bien que le plan comprenne certaines avancées, Générations Futures l'a **jugé largement insuffisant** et a appelé à des mesures plus ambitieuses pour combattre la pollution par les PFAS (lire ici notre **analyse détaillée** du plan).

Nous avons également **alerté sur les rejets très importants en TFA d'un site industriel de BASF** spécialisé dans la synthèse de pesticides, situé à Saint-Aubin-Lès-Elbeuf en Normandie. **Ces rejets ont été identifiés dans le cadre de la surveillance des rejets aqueux** des sites industriels susceptibles d'émettre des PFAS, encadrée par l'**arrêté du 20 juin 2023**. Les données que nous avons étudiées étaient disponibles sur le site de la **DREAL Normandie** (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, un service déconcentré du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires). **Cette campagne d'analyse souligne l'importance du suivi des effluents aqueux en incluant des substances jusqu'ici non recherchées**, et l'importance de **mettre en place de valeurs limites d'émissions pour les PFAS**, jusqu'à présent très peu prises en compte dans les arrêtés préfectoraux. En particulier, le TFA, pourtant identifié ici dans des concentrations très importantes, ne fait pas partie de la liste des PFAS prévus par l'arrêté. L'étude de ce cas nous a permis de rappeler la nécessité d'inclure dès à présent le TFA dans **une étude d'impact et fixer des limites strictes de rejets** pour BASF et Euroapi. **Des traitements plus efficaces doivent être mis en place afin de réduire les rejets** de TFA. C'est d'autant plus important qu'il est probable que des situations similaires soient possibles ailleurs en France.

En conclusion, Générations Futures a été au cœur de la lutte contre les PFAS en 2024, à travers des actions de surveillance, des rapports de sensibilisation, des campagnes de mobilisation citoyenne, des efforts de lobbying législatif, une présence dans des salons grand public clés pour sensibiliser, des interventions dans le cadre de conférences sur le sujet, l'organisation de réunions d'information. Leur travail inlassable a contribué à des avancées significatives dans la reconnaissance et la gestion de ces "polluants éternels", protégeant ainsi la santé publique et l'environnement.



Retardateurs de flammes

En 2024, nous nous sommes intéressés à ce sujet qui a fait l'objet d'une attention particulière des médias ([émission vert de rage](#)). Nous en avons **profité pour publier un article étayé** pour permettre aux internautes d'en savoir un peu plus sur cette question.

Santé environnementale

Nous avons cette année encore investi le champ de la santé environnementale notamment en [commentant la sortie d'un rapport important de de l'Inspection générale des affaires sociales \(IGAS\)](#) qui **souligne l'importance cruciale de la santé environnementale en France, révélant que 14 % des décès en 2006 étaient liés à des causes environnementales**. Cette situation met en avant l'urgence de placer la santé environnementale en haut de l'agenda politique. La complexité et l'ampleur des déterminants environnementaux rendent cette politique difficile à appréhender globalement.

Malgré les efforts des plans nationaux sur la santé-environnement (PNSE), ces derniers ont été jugés insuffisants. Le rapport recommande une refonte de la stratégie, intégrant une approche "Une Seule Santé", et une meilleure gouvernance via une structure interministérielle. Générations Futures considère que ce rapport doit servir de base pour réviser en profondeur le PNSE. Avec le prochain plan prévu pour 2026-2030, c'est une opportunité pour le Gouvernement de s'engager sérieusement dans le

chantier de la santé environnementale, en intégrant les leçons du passé et en renforçant les moyens d'action.

TRIBUNES ET ACTIONS COLLECTIVES SUR DES SUJETS TRANSVERSAUX

Pour être efficaces et performants **nous essayons de ne pas nous disperser dans de multiples combats, mais il y a des sujets transversaux qui nous dépassent** et nous obligent notamment lorsqu'il est question du climat ou de santé environnementale. **Nous n'hésitons pas alors à soutenir les actions communes sur ces sujets.**

Traité de libre-échange

Nous avons continué de suivre et **appuyer le travail collectif sur ces dossiers**. Ainsi, le 21 mars 2024 [nous avons salué le fait que le Sénat français rejette la ratification du CETA](#), un accord commercial entre l'UE et le Canada, après sept ans d'application provisoire. Cette décision - obtenue grâce à la pression des ONG - marque une victoire pour nos organisations de la société civile, qui ont mené des années de mobilisation contre cet accord en raison de ses impacts négatifs sur l'environnement, la santé publique et l'agriculture. De même, le 29 novembre 2024, nous avons rejoint 400 organisations internationales et [appeler les décideurs politiques à abandonner l'accord](#) UE-Mercosur face aux préoccupations environnementales, de droits humains et démocratiques.

Elections 2024

Européennes

Les élections européennes de 2024 se sont déroulées **le 9 juin 2024**, représentent un **moment crucial** pour l'avenir de l'Union européenne. Générations Futures s'est évidemment mobilisée en amont de ce temps fort notamment en proposant aux internautes [une page dédiée à ce scrutin](#).

Au programme :

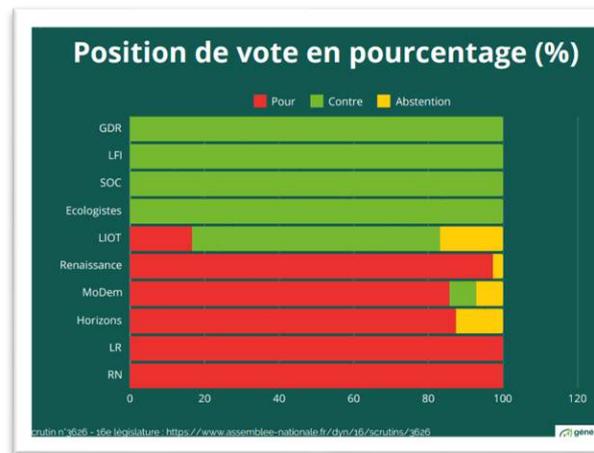


- une **analyses des votes** des partis (exemple de notre [synthèse](#)),
- un **manifeste** qui appelait les futurs décideurs à une action collective et coordonnée au niveau européen pour réglementer strictement l'utilisation des produits chimiques, promouvoir la transparence et la responsabilité des industries, et encourager la recherche et le développement de solutions respectueuses de la santé et de l'environnement.
- Une **campagne d'interpellation** « [Shake ton politique](#) ».
- La participation et l'organisation **d'événements** notamment avec les mutuelles réaffirmant les [demandes](#) des mutualistes déjà présenté en février.
- Et des **actualités de partenaires** notamment des notations des eurodéputés
- un travail d'envoi de questionnaires pour interroger les positionnements des candidats et partis avec PAN et FoEE sur les pesticides et l'AES sur les PFAS

Législatives anticipées

A la suite des résultats des élections européennes 2024 s'étant déroulé le 9 juin, où l'extrême droite s'est vu attribuer un nombre de siège historique, le Président de la République a décidé, après consultation avec le Premier Ministre et les présidents des deux chambres du Parlement, de dissoudre l'Assemblée nationale. **De nouvelles élections législatives se sont tenues donc le 30 juin et le 7 juillet 2024.**

Alors que **la France est confrontée à des défis majeurs** tels que l'effondrement la biodiversité, l'omniprésence des polluants chimiques dans notre environnement et l'augmentation des pathologies liées à leurs expositions, **l'accès au pouvoir de l'extrême droite était une menace réelle susceptible de mettre en péril nos combats.** Génération Futures a fait de son mieux pour les sujets qui sont les siens soient intégrés aux débats notamment en **mettant à disposition des internautes une [page dédiée](#)** leur permettant de prendre connaissance des **positions de votes des partis** ou encore **[d'interpeller les candidats](#)**.



Ce travail a **permis d'éviter le pire** avec une Assemblée nationale qui aurait pu être aux mains de l'extrême droite, tendance politique qui n'a que faire de la santé et de l'environnement.

A noter que malgré la défaite du camp présidentiel et la démission du gouvernement Attal, la France est restée sans gouvernement pendant plusieurs semaines ! Nous avons réaffirmé à cette occasion la nécessité d'une réelle prise en compte dans les politiques publiques de la question de la santé environnementale. Ainsi, le 22 juillet 2024, à l'initiative de Générations Futures, plusieurs organisations de la société civile ont adressé une **lettre ouverte** au futur Premier Ministre, appelant à une **action urgente et décisive en matière de santé environnementale**. Nos ONG ont souligné l'importance cruciale de cette question souvent négligée. La lettre appelle à une refonte complète de la gouvernance et à l'allocation de ressources significatives pour garantir des politiques publiques efficaces et ambitieuses. Les signataires insistent sur la nécessité d'une stratégie intégrée, sous la direction du Premier Ministre, pour atteindre l'objectif ambitieux de zéro exposition du vivant et des milieux à des polluants dangereux.

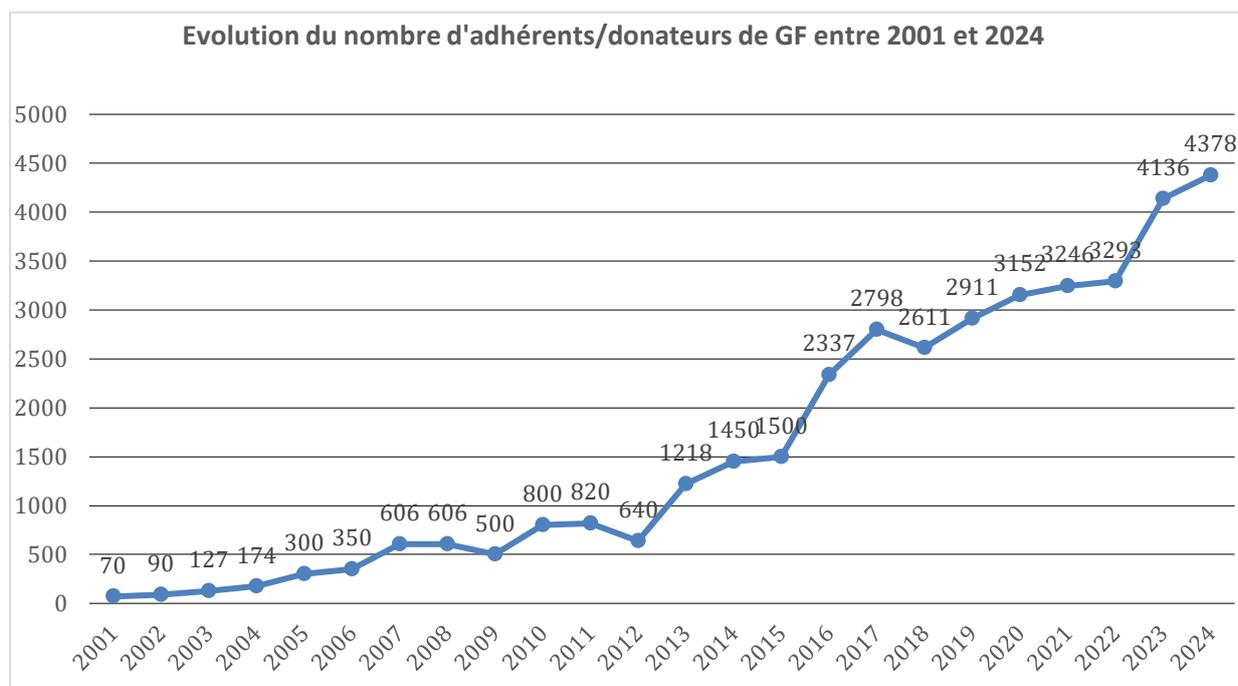
Le 5 septembre nous avons enfin le nom du nouveau **Premier Ministre, Michel Barnier**. Nous n'avons pas manqué de **réagir**. Le 23 septembre nous avons découvert la **composition** du gouvernement ce qui n'a pas manqué de **susciter des inquiétudes au sein de notre association**. Enfin, nous avons également **réagi à la suite de la déclaration de politique générale** prononcée par Michel Barnier début octobre. Cela dit comme nous pouvions le craindre, ce gouvernement n'a pas fait long feu puisque le 4 décembre l'Assemblée nationale adoptait une motion de censure contre ce dernier, entraînant donc dans la foulée la démission de Michel Barnier et de son gouvernement. Il aura fallu attendre le 13 décembre pour avoir le nom de son successeur en la personne de **François Bayrou, nomination à laquelle nous avons immédiatement réagi**. Nous avons **également réagi à l'annonce de son gouvernement** ce qui n'a pas demandé trop d'effort vu que sur nos dossiers il y a eu malheureusement peu de changement...

LE BILAN DE L'ACTIVITE INTERNE A GENERATIONS FUTURES

Cette partie du rapport permet de faire un point sur les différents éléments chiffrés liés à l'activité de l'association. Vous pourrez constater que l'association se porte bien.

Adhérents — donateurs

Généralions Futures communique un **bilan provisoire** positif de 4 378 adhérents-donateurs en 2024, en augmentation par rapport à 2023 (4136 adhérents-donateurs).

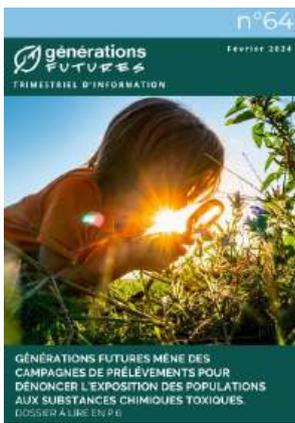


Nos outils multimédias

Lettre d'information papier

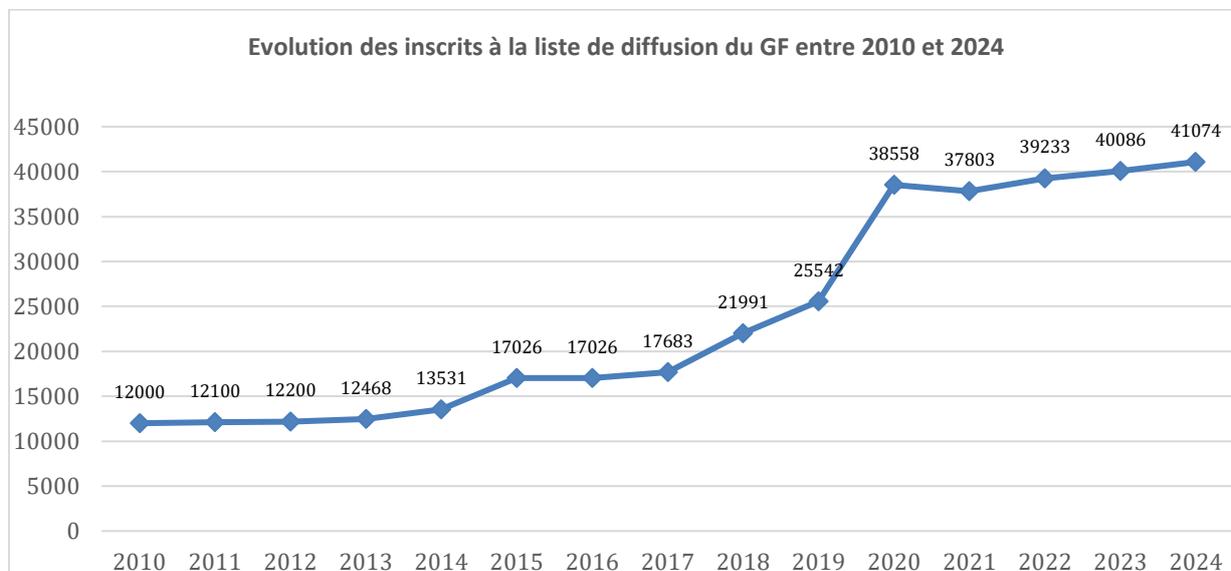
Chaque année, Généralions Futures adresse à ses membres et anciens membres quatre revues d'information au format papier. Nous [mettons également à disposition cette revue au format PDF sur notre site](#). Chacune de ces lettres fait l'objet d'un dossier thématique en fonction de l'actualité. Notre ONG fait également le point sur ses campagnes et actions, celles de ses relais locaux, et invite les lecteurs à la soutenir. En moyenne 5 à 6 000 exemplaires sont envoyés par revue.

En 2024, Généralions Futures a adressé les revues précisées ci-dessous :



Newsletter web de GF

Généralions Futures envoie également aux inscrits à sa lettre d'information électronique (newsletter), deux à trois communications par mois. Ces dernières ont pour objectifs de communiquer sur des actualités importantes de l'ONG (telles que des victoires), sur des actions participatives (des interpellations d'élus via sa plateforme Shake Ton Politique) ou autres actualités de l'association et de ses équipes.

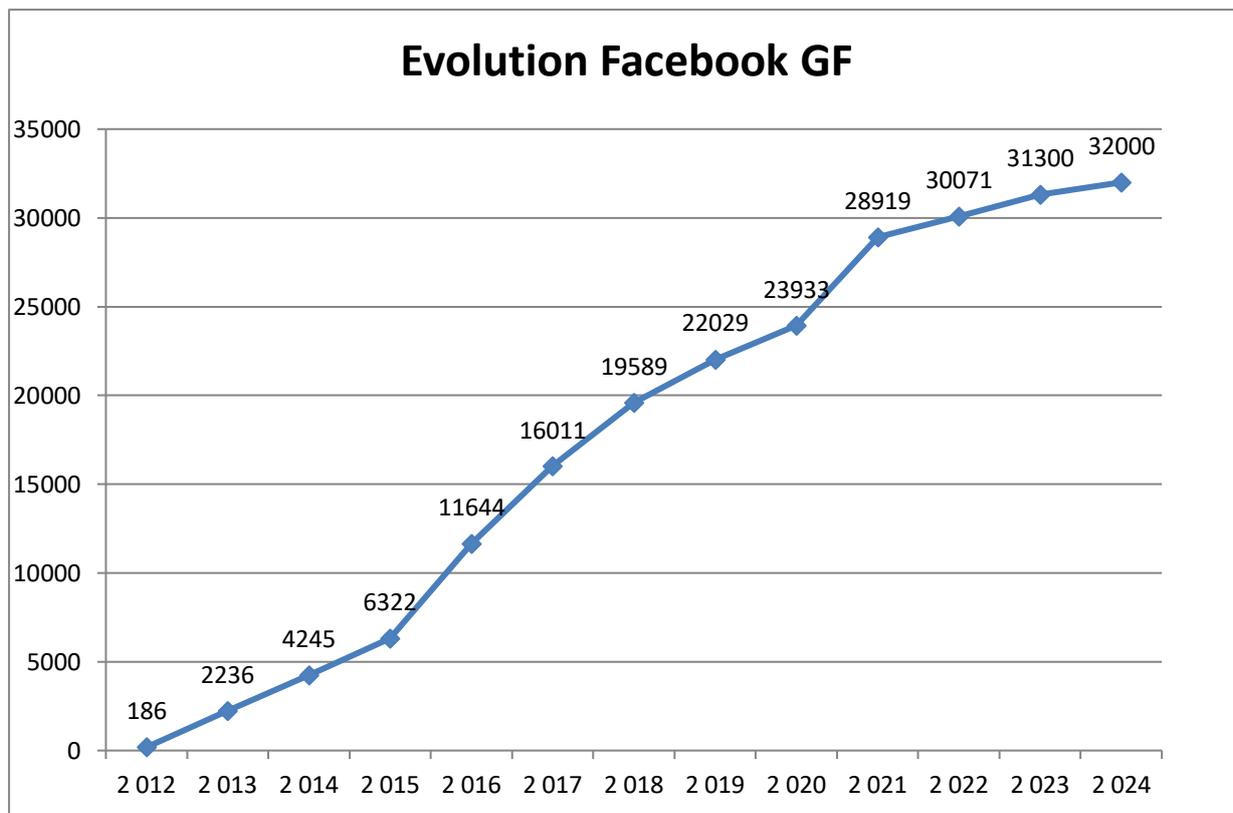


A cette liste de diffusion sur laquelle s'inscrivent les internautes via [notre formulaire disponible sur notre site internet](#), s'ajoutent des contacts qui nous ont rejoint notamment au travers de diverses campagnes menées dans le cadre par exemple de Shake ton politique. Nous comptons donc en tout actuellement **près de 100 000 inscrits à toutes nos listes de diffusion internet.**

Réseaux sociaux

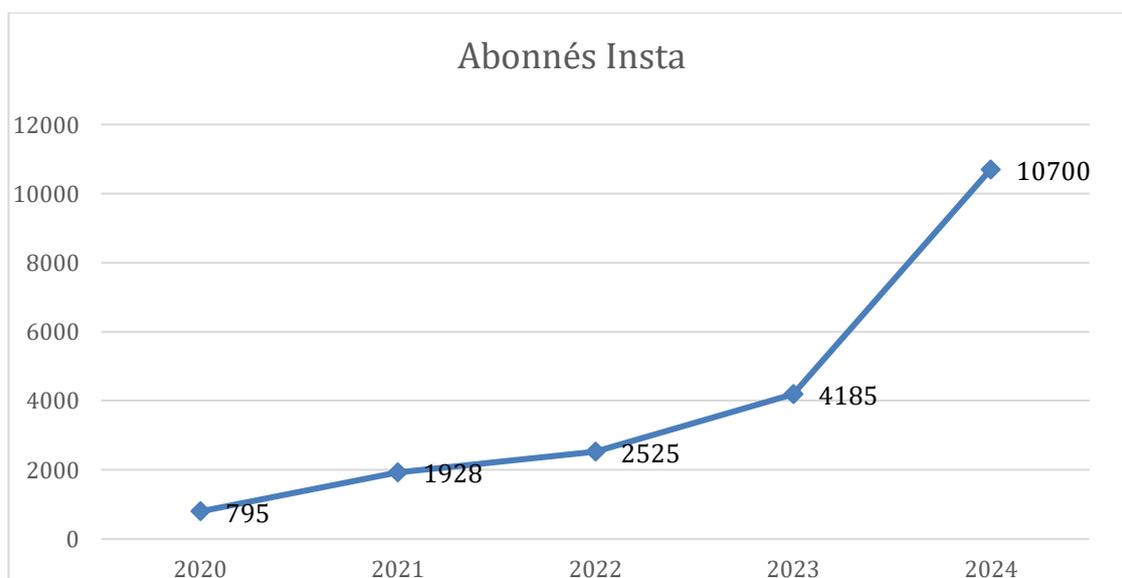
Facebook

Nous sommes toujours sur une très bonne dynamique pour notre compte [Facebook](#) puisque cette année encore nous avons engrangé de nouveaux abonnés (+700). Nous avons fait aussi beaucoup plus de publications et surtout des stories.



Insta

C'est pour ce réseau que notre progression a été la plus marquée. Nous avons beaucoup plus et mieux publié également et cela s'est ressenti dans l'explosion du nombre de nos abonnés [Insta](#) (+155%).



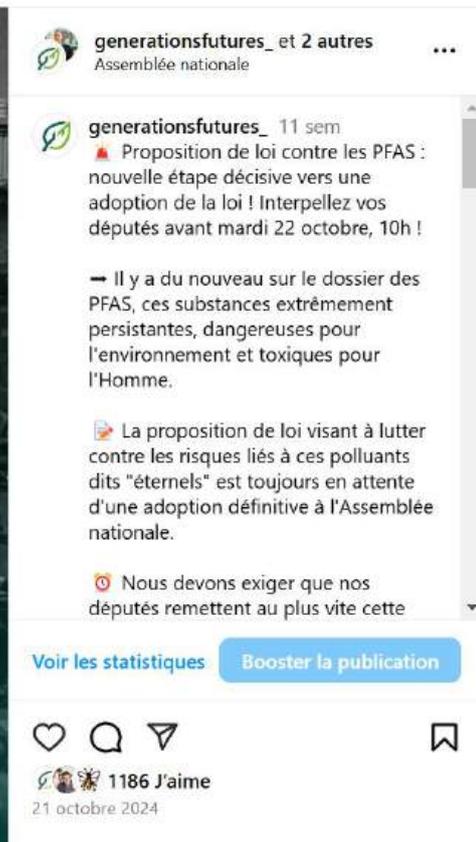
Parmi ces très nombreux nouveaux **followers**, nous trouvons le compte national d'Europe Ecologie les Verts (@eelvfr avec + de 46000 abonnés), Eau de Paris (@eaudeparis 5 000 abonnés mais surtout gestionnaire de l'eau de millions de parisiens), l'UFC que Choisir (@ufcquechoisir + de 40 000 abonnés), le média et site d'emploi @makesensefr (+ de 66 000 abonnés) ou encore la journaliste Daphné Roulier (@daphneroulier + de 164 000 abonnés).

Concernant nos contenus, ceux-ci ont comptabilisés plus de **383 300 vues** sur Instagram et **141 000 vues** sur Facebook ! Et les utilisateurs n'ont pas uniquement visionnés les contenus, ils ont interagi avec : plus de **12 500 interactions** sur Instagram (+100% par rapport à 2023 !) et **15 800 interactions** sur Facebook (= à l'année précédente).

Fait remarquable : nous avons bénéficié de publications cross-posté par l'influenceuse @camilleetienne (+ de 508 000 followers) qui nous ont apporté une grande visibilité. Les publications réalisées en collaboration avec cette créatrice de contenu se placent ainsi en tête de classement de nos publications les plus vues et aimées de l'année : [publication top 1](#), [publication top 2](#).



La [publication](#) qui clôture ce classement est également liée au sujet des PFAS, que nous avons publiée le 21 octobre dernier.

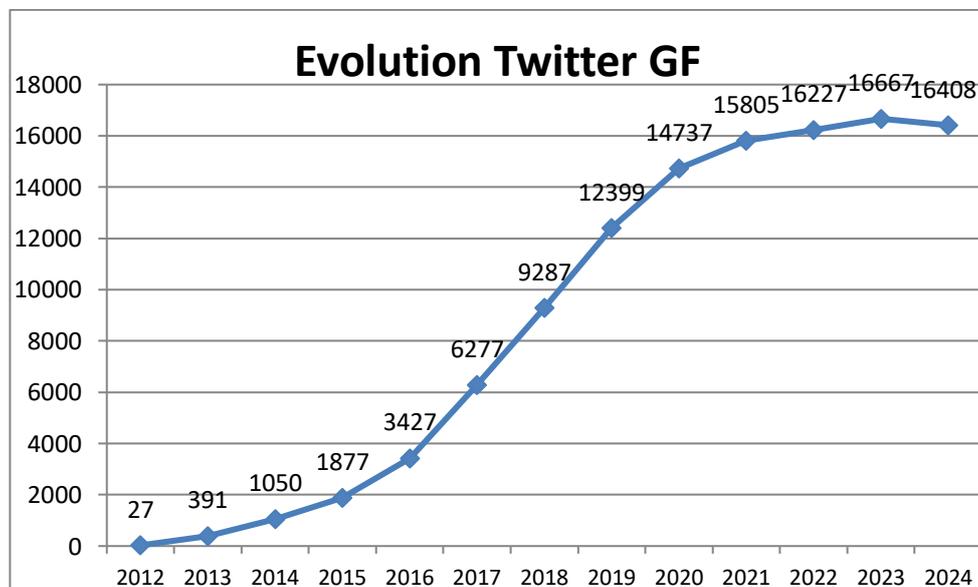


Signalons aussi cette reprise de l'organisation « On est prêt » qui regroupe pas moins de 175 000 abonnés ou encore cette mise en avant dans un Réel de Générations Futures par Camille Etienne (508 000 followers).



X-Twitter

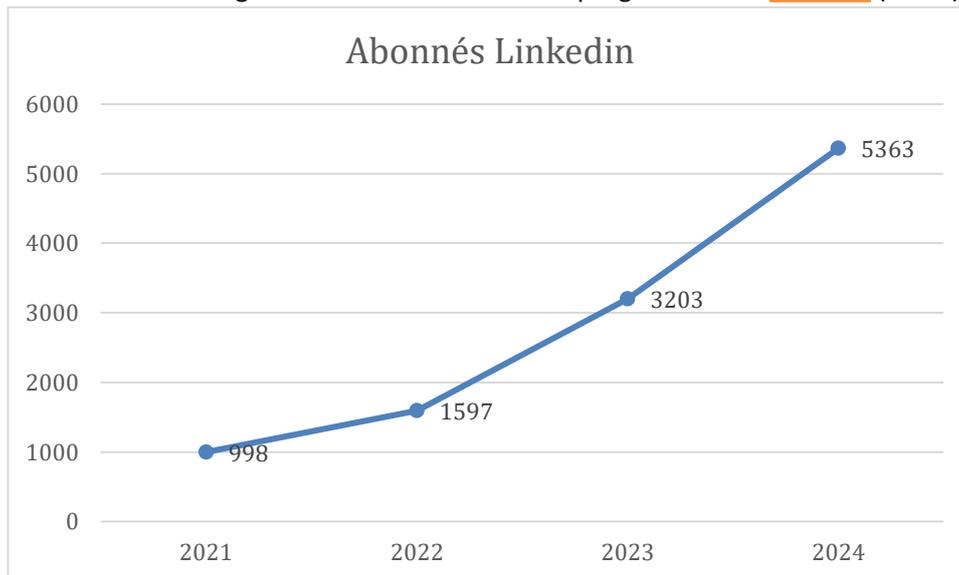
Nous avons décidé de ne plus passer de temps sur ce réseau social pour de multiples raisons. Le fait est que de toute façon depuis l'arrivée d'Elon Musk à la tête de [X \(twitter\)](#) comme par magie notre nombre d'abonnés s'est mis à stagner puis à régresser...



A noter que nous avons rejoint [BlueSky](#) (concurrent de X) et qu'actuellement nous avons sur ce réseau 664 abonnés. Nous postons également sur [Threads](#) (du groupe Meta) où nous comptons 836 followers.

LinkedIn

Nous continuons également à avoir une bonne progression sur [LinkedIn](#) (+67%).



Nos relais locaux

Les problématiques liées à l'utilisation de pesticides et plus généralement à celle de polluants chimiques diffèrent en fonction des territoires. Générations Futures a donc décidé en 2015 de lancer **un réseau d'antennes locales** pour être à l'écoute des populations et leur fournir une expertise propre.

Les groupes locaux sont des bénévoles dont le statut a été officiellement validé par le conseil d'administration de Générations Futures en raison de leur sérieux, de leur adhésion aux valeurs de l'association et d'une sensibilité à la problématique des polluants chimiques et de leurs alternatives.

Ces représentations locales indispensables permettent de faire connaître l'association, de relayer ses campagnes de sensibilisation, d'information et d'interpellation et de porter des projets plus localisés sur les sujets que défend notre ONG.



Un poste occupé par une salariée a été créé pour assurer la coordination de l'action de ces bénévoles.

Nous tenons à remercier et saluer chaleureusement toutes nos antennes actives sur le terrain qui mènent des actions indispensables au bon fonctionnement de l'association et pour les générations futures.

Chiffres clés en 2024

Découvrez ci-dessous nos relais en quelques chiffres clés :

- 20 relais locaux dont 2 supplémentaires en 2024
- Présents dans 6 régions françaises
- Avec plus de 150 bénévoles mobilisés

Relayer les temps forts nationaux

Comme vous avez pu le constater tout au long de ce rapport d'activités, **les groupes locaux de Générations Futures sont d'abord essentiels par leur relais, sur leur territoire, des campagnes et des actions initiées par Générations Futures**, auprès de personnes qui ne la suivent pas, ne la connaissent pas ou n'auraient pas vu passer l'information véhiculée.

Ces actions sont une liste non exhaustive de tout ce qui a été mis en œuvre par les relais locaux de Générations Futures. Tout le travail mené par nos bénévoles pourra être constaté sur les sites de nos antennes locales : <https://www.generations-futures.fr/nos-relais-locaux/> ou encore en consultant l'agenda 2024 de Générations Futures : <https://www.generations-futures.fr/agenda/annee/2024/>

Nous profitons de ce rapport d'activités pour **remercier**, une nouvelle fois, **l'ensemble de l'équipe de bénévoles de Générations Futures sans qui l'association ne pourrait exister !**

Conclusion

Comme vous avez pu le lire, Générations Futures a encore cette année œuvré de manière intensive pour protéger l'environnement et la santé publique. L'association a mené des actions diversifiées allant de la publication de rapports d'expertise et d'analyses détaillées à des campagnes de sensibilisation et des actions juridiques. Malgré les défis posés par les reculs réglementaires et le manque d'ambition gouvernementale, Générations Futures a maintenu une pression quotidienne et à continuer de se battre pour préserver le Vivant et les milieux.



Grâce à son travail rigoureux et intense, notre association et ses représentants restent identifiés comme des acteurs incontournables à ce jour du combat contre les polluants chimiques en général et bien sûr contre les pesticides, en témoigne par exemple ce portrait de notre porte-parole et fondateur François Veillerette dans le quotidien Le Parisien ou les très nombreuses sollicitations des médias que vous pouvez [retrouver dans notre revue de presse 2024 disponible sur notre site internet sur ce lien.](#)

179 rue La Fayette
75010 Paris
01 45 79 07 59

nadine@generations-futures.fr

